

**KERVIEL : UNE AFFAIRE D'ÉTAT
2 MILLIARDS POUR
LA SOCIÉTÉ EN GÉNÉRAL**

JULIEN BAYOU

PRÉFACE DE EVA JOLY

CO-ÉCRIT AVEC ARTHUR VINCENT

ISBN 978-2-918721-55-0

*À Serge, Gaëtan, et aux ami-litants.
On lâche rien.*

PRÉFACE

Il est une banque française dont le nom est souvent accolé au mot de scandale. La Société Générale est une habituée des affaires. Encore en 2013 elle fut par exemple condamnée à 446 millions d'euros d'amende pour avoir participé avec sept autres banques européennes à la manipulation du taux de référence Euribor. En 2016, la banque se retrouvait au cœur des révélations des Panama Papers pour son rôle d'intermédiaire dans la création de milliers de sociétés offshores destinées à cacher les activités et la fortune de centaines d'individus plus ou moins fréquentables.

Mais depuis 2008, rien ne semble égaler l'affaire longtemps connue du nom de son trader devenu sa bête noire, Jérôme Kerviel. 4,9 milliards d'euros disparus et la banque se voyait dédommée par le contribuable à hauteur de 2,2 milliards d'euros. Passé le choc des premières révélations, l'intégrité de la banque a rapidement été remise en question. Sans aucun doute Kerviel avait sa part de responsabilité, mais comment la banque pouvait-elle ne rien savoir ? Et d'où vient ce chiffre de 4,9 milliards ? Le feuilleton judiciaire est encore en cours mais entre temps ce qui était une affaire Kerviel est bel et bien devenu une affaire Société Générale.

Car il faut bien comprendre que dans ce genre de dossiers, tout est fait pour que la complexité technique rende opaque

l'entrelacs des responsabilités. Tout semblait en effet avoir été mis en place pour entraver la recherche approfondie de toute la vérité. L'élément clef de cette affaire est qu'il n'y a pas eu d'expertise. Kerviel a été condamné à la mort civile en s'appuyant sur un tableau produit par la banque.

C'est quelques années après le début de l'affaire qu'avec Julien Bayou nous nous sommes plongés dans l'affaire. Cela fait des années que les combats de Julien et les miens se croisent mais là il nous semblait que quelque chose d'essentiel se jouait. Ainsi, lorsque la puissance publique verse 2197 millions de recettes fiscales pour dédommager une banque, qui dit-elle aurait été victime d'une fraude, il faut s'arrêter, regarder, et poser toutes les questions que suggère une telle affaire, révélatrice des travers de gestion de cette banque et de la bienveillance coupable de certains de nos responsables politiques.

Sur le fond, que la banque réclame 2,2 milliards d'euros implique qu'elle ne soit pas impliquée elle-même dans la fraude. Il y a dès lors un enjeu très important pour elle à ne pas être condamnée pour défaillance de contrôle grave. La jurisprudence Alcatel du Conseil d'État prévoit qu'une société ne peut bénéficier d'une déduction fiscale suite à une fraude si la société a failli dans ses contrôles ou fait preuve de carence manifeste. Concrètement, le fisc a offert ces 2,2 milliards d'euros en réduction d'impôts alors que la jurisprudence du Conseil d'État ne l'autorisait pas et que la justice n'avait pas tranché sur ses responsabilités. Convenons que notre démocratie ne va pas bien, quand six ans après, il est toujours impossible de savoir qui a autorisé cette opération en violation de la jurisprudence Alcatel, et pourquoi ?

La Société Générale doit rendre ces 2,2 milliards qu'elle a indûment touchés et je veux saluer l'implication de Julien, qui, avec sa seule casquette de juriste amateur- quand la Société Générale est capable de dépenser plusieurs dizaines de millions d'euros par an pour sa communication- tente de pousser Bercy dans ses derniers retranchements.

L'affaire Société Générale ne peut que nous interroger. Dans quelle société un tel déroulement de l'affaire est-il

possible ? En fait, je crois que c'est une certaine idée de la justice et la capacité de résistance de nos sociétés aux forces de l'argent qui se joue ici. C'est ainsi dans un style brut et direct que Julien Bayou se pose la question de cet entre-soi à la tête de l'État français, où le pantouflage est devenu endémique et où le chantage à l'emploi et au triple A des agences de notations sont devenus les raisons de tous les renoncements à remettre la finance au service de nos vies.

Le livret qui suit nous invite ainsi à faire le bilan d'une crise financière qui a endetté les peuples sans menacer les puissants. Après la crise financière, j'ai cru avec d'autres que le temps de la régulation bancaire et financière était venu. Sous la pression citoyenne, l'Union européenne a ouvert la voie, du moins pour un temps. Très vite l'élan politique s'est confronté à la mauvaise volonté de certains gouvernements et de quelques grandes places fortes financières. Quelques batailles, celle de l'union bancaire, du fonds de résolution, de la transparence financière pays par pays pour les banques, ont été gagnées, mais trop peu pour supprimer les incitations à la spéculation. Trop peu pour éviter un autre crash de la finance. La séparation bancaire proposée par la Commission européenne fut torpillée avec brio par le gouvernement français et le ministre de l'Économie d'alors Pierre Moscovici, qui faisant adopter une loi de séparation qui ne séparait pas, préemptait le débat à Bruxelles pour mieux enterrer les velléités régulatrices.

Après la crise financière, les dettes du secteur bancaire sont devenues de la dette publique. Surtout, les responsables de la crise n'ont pas été inquiétés. L'impunité est réelle. En Europe, seule l'Islande a résisté. La mobilisation citoyenne a permis d'éviter que les dettes du secteur bancaire soient transférées vers le secteur public. Ce sont les créanciers de ces banques qui ont supporté ces pertes plutôt que la population islandaise et ce choix fut d'ailleurs validé devant les tribunaux. Finalement une enquête fut menée sur les responsabilités du fiasco. J'ai eu l'honneur de conseiller l'équipe en charge de ces investigations durant plusieurs mois. À cette heure, plusieurs peines de prison ont été prononcées. On trouve parmi elles des PDG de banques incrimi-

nées, des directeurs financiers, les avocats de ces banques, de gros actionnaires, ainsi que des hauts fonctionnaires d'État. L'exemple est à suivre et il doit nous inspirer.

Ici se rejoignent l'exigence de vérité et l'impératif civique. Chaque jour qui passe montre que nos sociétés souffrent de ces arrangements au sommet de l'État. Le traitement de l'affaire Société Générale dira si nous avons définitivement rendu les armes devant les puissances de l'argent ou si un espoir de redistribution des pouvoirs et de désintoxication de nos sociétés est encore permis.

Bonne lecture,

Eva Joly

“La caste est cette classe qui rend indiscernables les pouvoirs économiques des pouvoirs politiques. L’image du tourniquet représente bien ce que nous appelons la caste : ces portes tournantes qui font passer du pouvoir politique au pouvoir économique, qui font qu’un ministre termine au conseil d’administration d’une grande entreprise. La caste est l’expression d’une corruption structurelle qui fait que les représentants de la citoyenneté sont, en fait, les représentants des pouvoirs économiques et agissent contre les citoyens.”

Pablo Iglesias. Février 2015

“Ils étaient à l’École nationale d’administration de 1978 à 1980. (...) La plupart des membres de la promotion Voltaire s’épanouissent dans les allées du pouvoir politique et économique. (...)”

Aujourd’hui, la génération Voltaire s’épanouit dans la quarantaine. Ses stars sont ou furent ministres, députés, hommes ou femmes politiques, très hauts fonctionnaires ou golden boys. On les retrouve au gouvernement (Ségolène Royal), au cabinet du Premier ministre (Jean-Pierre Jouyet, Jean-Maurice Ripert, Pierre Duquesne, Brigitte Joseph-Jeanneney, Patrick Delage), à la tête du Parti socialiste (François Hollande, premier secrétaire, Frédérique Bredin et Michel Sapin, secrétaires nationaux), sur les bancs de l’Assemblée nationale (Renaud Donnedieu de Vabres, Bredin, Hollande), à des postes clefs dans la communication (Nicolas Duhamel chez Havas, Bernard Cottin à Canal +), patrons d’une grande entreprise (Henri de Castries chez Axa), sans compter les postes importants dans l’administration (Jean Gaeremynck, directeur de la population et des migrations au ministère de l’Emploi et de la Solidarité, Pierre-René Lemas, directeur de l’habitat et de la construction à l’Équipement) ou encore à Bruxelles.”

La promo des promus. *L’Express*. Janvier 1998

S’il y a impuissance publique, elle est volontaire et réversible à tout moment. (...) La puissance économique de l’État

est parfaitement intacte, elle a simplement été mise au service d'une autre cause que l'intérêt général.

Eloi Laurent, dans *Nos mythologies économiques*, 2016

“La Société Générale ne peut s'exonérer de sa responsabilité, elle a enfreint plusieurs dispositions essentielles de la réglementation. Ses fautes graves doivent être prises en compte : des négligences qui durent peuvent être considérées comme intentionnelles. (...) Son degré d'implication (dans son préjudice) est majeur, sinon exclusif, ce qui entraîne la perte totale de son droit à réclamer une compensation totale ou partielle.” Réquisitions de l'avocat général D'Huy devant la Cour d'appel de Versailles, en juin 2016.

« Si le jugement devait conclure à l'annulation des 4,9 milliards de la somme mise en cause, à ce moment-là nous en tirerions évidemment les conséquences.»

Christian Eckert, secrétaire d'État au Budget, juin 2016

Résumé de l'affaire Société Générale

En 2008 quand elle éclate, l'affaire semble ne faire aucun doute. Le trader Jérôme Kerviel, accusé par la banque de lui avoir fait perdre 4,9 milliards d'euros, est condamné au pénal (on y sanctionne les comportements nuisibles à la société), comme au civil (on y règle les litiges entre particuliers), en première instance comme en appel. C'est la fameuse condamnation à 4,9 milliards de dommages et intérêts à rembourser à la banque (au civil donc). Au pénal, trois ans de prison ferme et deux avec sursis, pour “abus de confiance”, “faux et usage de faux” et “introduction frauduleuse de données dans un système informatique”. La Cour d'appel a bien relevé quelques fautes commises par la Société Générale “ayant concouru au développement de la fraude et à ses conséquences financières”, mais rien n'y fait, tout accuse Kerviel.

Cet homme dont je fais la connaissance en juin 2013 est au plus bas. Cette condamnation à 4,9 milliards d'euros, c'est

pour lui une "mort sociale". Somme impossible à rembourser, la dette plane sur son nom. Il n'a plus de travail. Sa vie privée pâtit évidemment de la situation. Trois mois plus tard, il écrit aux parlementaires pour demander une commission d'enquête : "Ne me laissez pas mourir".

Début 2014, alors qu'approche la décision de Cour de cassation (la plus haute instance juridique, qui juge la forme, pas les faits), il décide de partir à Rome rencontrer ce pape François qui dénonce "l'idole argent" et veut "soumettre la finance au service du bien commun". Il repartira de la Ville éternelle... en marchant jusqu'à Menton, à la frontière française, où il sera arrêté. La veille de son départ, les yeux dans les yeux, je lui demande s'il a pensé à fuir pour échapper à la prison. Sa réponse, immédiate : "Hors de question de fuir, je veux gagner et laver mon nom".

Mars 2014. Énorme rebondissement. La Cour de cassation confirme la peine de prison mais annule les 4,9 milliards de dommages et intérêts. Pour Kerviel, l'emprisonnement devient bien réel. Il ne cherche pas à se soustraire à la justice. C'est à la maison d'arrêt de la Santé, dans le quatorzième arrondissement, qu'il avait effectué son premier séjour en prison. En tout, ce sont cent cinquante nuits qu'il aura passé derrière les barreaux, avant que son avocat ne réussisse à obtenir un aménagement de peine. Peine qu'il finira placé sous surveillance électronique. Lundi 8 septembre 2014, à 8h30, c'est un homme fatigué qui sort de Fleury-Mérogis, à 26 km au sud de Paris. Il sera libéré de son bracelet au début de l'été, le vendredi 26 juin 2015.

Au civil, la décision de la Cour de cassation de lui retirer le titre d'homme le plus endetté du monde rebat complètement les cartes, pour lui comme pour le contribuable. C'est la Cour d'appel de Versailles qui est amenée à rejuger et fixer la réparation des dommages, d'où l'importance de la décision du 23 septembre 2016.

Cette décision de la Cour de cassation signe un important revirement de jurisprudence : auparavant, on considérait que même si la victime était en partie responsable, cela n'affectait pas le versement des dommages et intérêts. Quand bien

même le domicile n'est pas sécurisé, c'est au cambrioleur de payer tous les dommages. Là, les dommages et les fautes de la Société Générale sont tels que la Cour de cassation décide qu'il faut rejuger et répartir les torts. Évidemment, si c'est 50-50, cela fait toujours 2,5 milliards d'euros à rembourser pour Jérôme Kerviel... Mais pour le contribuable, le fait que la banque soit reconnue en partie responsable change tout : dans le sillage de l'affaire Kerviel, la banque a obtenu une déduction fiscale de 2 197 millions d'euros parce qu'elle se disait victime d'une escroquerie. Si elle est en partie responsable, elle n'y a pas droit. C'est toute la question de ce livre.

Le jour même, nos ministres auraient dû entamer les démarches pour récupérer les sommes. Mais quand il s'agit d'aller à l'encontre de l'intérêt des banques, tout est bon pour gagner du temps. Ainsi, quand la députée écologiste Isabelle Attard fait remarquer au ministre de l'Économie Sapin, à l'occasion d'une séance de Questions au Gouvernement, que puisque la responsabilité de la banque est confirmée, "la logique voudrait que vous récupériez l'argent dès maintenant, quitte à permettre une déduction après jugement définitif", le ministre répond en substance attendre la décision de justice...¹ désignant en creux la faute de l'administration qui en 2008 n'a pas attendu la justice pour offrir 30 euros par Français à la banque, sans justificatif.

En avril 2015, Nathalie Le Roy, commandante de police à la brigade financière chargée des investigations sur l'affaire Kerviel de 2008 à 2012, est auditionnée par le juge d'instruction du pôle financier, Roger le Loire. Elle déclare : "À l'occasion des différentes auditions et des différents documents que j'ai pu avoir entre les mains, j'ai eu le sentiment puis la certitude que la hiérarchie de Jérôme Kerviel ne pouvait ignorer les positions prises par ce dernier." Elle estime avoir été instrumentalisée pendant toute l'affaire par la banque ! Un enregistrement clandestin de la magistrate Madame de Leiris confirme cette manipulation et laisse planer de forts soupçons sur la police et la justice. D'après elle, la banque

1. Questions à l'Assemblée nationale 21 juin 2016. questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-3534QG.htm

savait. Impossible qu'elle ne soit pas au courant que le trader ait placé autant d'argent – 50 milliards d'euros, plus que les fonds propres de la banque – sur des positions hautement spéculatives. C'est d'ailleurs ce que dit en substance la Cour de cassation : le trader n'est pas seul responsable des pertes faramineuses, les fameux 4,9 milliards d'euros.

La banque est donc responsable. Pire, d'après Mediapart² et la courageuse lanceuse d'alerte commandante de police, la banque aurait réussi à orienter la justice en fournissant certaines preuves tout en achetant le silence de témoins. La banque aurait même tronqué des déclarations de l'ancien trader : sur la bande sonore de l'interrogatoire qu'ont fait subir les dirigeants de la Société Générale à leur trader manquant 2h45 d'enregistrements, alors que le contenu de cette bande est pourtant présenté comme des "aveux". Ces coupures, parfois au beau milieu d'une phrase, ont conduit l'avocat de Jérôme Kerviel à déposer plainte pour faux et usage de faux et escroquerie au jugement.

En juin 2016, nouvelle victoire pour la défense : le conseil de prud'hommes (qui juge le droit du travail) donne raison à l'ancien trader et condamne la banque à lui verser 450 000 euros pour licenciement abusif. La raison ? Selon le Conseil, la banque aurait en effet eu connaissance dès 2005 des dépassements des limites de risques autorisées de Jérôme Kerviel. Et en matière de droit du travail, "aucun fait fautif ne peut donner lieu à des poursuites disciplinaires au-delà d'un délai de deux mois"³.

Plus que dans les indemnités à verser, importantes mais anecdotiques au regard des 4,9 milliards d'euros, le miel se cache dans les attendus. Si la banque "savait" depuis 2005, alors la thèse de l'abus de confiance est indéfendable.

2. Le témoignage d'une commandante de police fait exploser le dossier Kerviel, Martine Orange, Mediapart www.mediapart.fr/journal/france/170515/le-temoignage-dune-commandante-de-police-fait-exploser-le-dossier-kerviel

3. Le conseil de prud'hommes de Paris donne raison à Jérôme Kerviel, *Les Échos*, 7 juin 2016 www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/0211006276143-le-conseil-de-prudhommes-de-paris-donne-raison-a-jerome-kerviel-2004514.php

Sûrement surpris, les avocats de la Générale ont immédiatement crié au scandale, parlant d'une décision "incohérente avec la décision de la Cour de cassation". Les journalistes ont repris en boucle cette phrase, sans mesurer qu'il s'agissait de pure mauvaise foi. D'une part parce que la Cour de cassation ne juge pas le fond, mais également parce que les attendus de sa décision suivaient justement ceux de la Cour d'appel qui pointaient les "fautes commises par la Société Générale, ayant concouru au développement de la fraude et à ses conséquences financières" pour mieux reconnaître la responsabilité, au moins partielle, de la banque.

En juin toujours, Mediapart et *20 minutes* dévoilent un rapport enterré - reconstitué après avoir été passé à la broyeuse - rédigé en 2008 par un expert de la section financière du parquet. Non seulement le spécialiste jugeait "peu plausible" la version de la banque mais recommandait même à sa hiérarchie de saisir le fisc pour vérifier la légalité de toute l'opération, expliquant que selon lui "la Société Générale apparaît particulièrement intéressée à faire reconnaître l'existence d'une fraude complexe rendant inopérants les systèmes de contrôle interne, sous peine de supporter un décaissement supplémentaire de 2 197 millions d'euros supplémentaires d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2008".

Cette affaire devrait trouver son dénouement avec la décision de la Cour d'appel de Versailles et la confirmation de la responsabilité de la banque.

INTRODUCTION

Avec ce livre, je veux défendre le contribuable. J'affirme que l'affaire dite Kerviel est en réalité une affaire Société Générale, qui connaîtra probablement son épilogue en septembre 2016 avec le délibéré de la Cour d'appel de Versailles.

Mais cette affaire n'est pas seulement celle d'une banque qui aurait joué avec le feu, perdu et tout mis sur le dos de l'un de ses traders. Elle est devenue une affaire d'État le jour où cette société a indûment obtenu plus de 2 milliards d'euros de "réparation" pour un préjudice qu'elle a elle-même provoqué. Si la justice reconnaît la responsabilité de la banque, alors elle ne saurait se prévaloir d'un quelconque abus de confiance et elle devra enfin rendre cet argent. La justice établira peut être également que la banque savait⁴, ce qui signifierait qu'elle a laissé faire, voire encouragé son ex-trader, puis a sciemment tenté d'escroquer le contribuable. Or, il a fallu une carence manifeste des services de l'administration, voire une complicité coupable des plus hautes sphères politiques, pour que ce hold-up frise le crime parfait. C'est là que réside l'affaire d'État.

Au-delà de Kerviel et de son ancien employeur, cette affaire

4. Les Prud'hommes ont établi que les premières alertes sur l'activité de Jérôme Kerviel remontaient à 2005.

est symptomatique de l'état de notre démocratie, gangrenée par l'entre-soi de certaines élites politiques et financières. Le pantouflage (le fait pour un haut fonctionnaire d'aller travailler dans une entreprise privée), les conflits d'intérêts, l'aveuglement dans la poursuite de la croissance à tout prix, sont autant d'explications de la démission complète du politique. L'emprise du lobby bancaire et financier maintient l'économie réelle sous la coupe de la rente et de la spéculation, menaçant de fait la légitimité de notre système démocratique. Alors que, parallèlement nous ne sommes plus collectivement capables de répondre à la promesse de voir les enfants vivre mieux que leurs parents. L'affaire Société Générale est un marqueur glaçant d'un système qui enrichit les très riches sans se soucier du désastre qui vient.

J'en veux aux "responsables" de mon pays, de droite comme socialistes, d'avoir pudiquement détourné le regard pendant que la banque se gavait impunément de ces 2 197 millions d'euros offerts sans justificatif, quand dans le même temps ils multipliaient les mesures d'austérité et de restriction des services publics d'une société en crise chronique, frappée par le chômage de masse et l'exclusion.

Pourtant, comme on pouvait l'entendre lors du mouvement Nuit debout, "de l'argent il y en a, il est dans les caisses au Panama !" L'évasion fiscale coûte 1 000 euros par an aux Français. Et chaque année, on nous annonce que les caisses de l'État sont vides, alors que les marges de manœuvre budgétaires sont englouties dans ces cadeaux fiscaux sans contreparties, qui alimentent la rente, brident l'innovation et la transition vers ce pays de justice et de prospérité que nous avons pourtant à portée de main.

Puisse cette affaire permettre d'enfin sanctionner les pratiques aussi connues qu'impunies des banques. La finance, disait le candidat Hollande en 2012, a "pris le contrôle de l'économie, de la société et même de nos vies". Elle a malheureusement approfondi son emprise depuis, avec la complicité de notre élite oligarchique. Le dénouement de ce feuilleton judiciaire doit être l'occasion d'un sursaut. Ce livre est l'occasion de dresser quelques pistes pour sortir de cet

entre-soi politico-financier. La plupart de ces propositions ne coûtent qu'un peu de volonté et le courage de s'opposer aux puissances de l'argent.

Mais je veux aller plus loin, dans un pays où la survivance du vieux monde transforme les classes sociales en castes inamovibles. L'enjeu est de permettre à chacune et chacun de ceux qui sont devenus les oubliés de la mondialisation de reprendre le contrôle. Nous sommes des millions, diplômés précaires, agriculteurs soumis aux lois de l'agrobusiness, travailleurs qu'on a incités à acheter un véhicule diesel ou un pavillon aujourd'hui sans valeur, habitants de banlieues que l'on prédestine à l'ennui ou à des métiers que d'autres ne veulent plus faire, pauvres soumis à de véritables chemins de croix pour bénéficier d'une protection sociale frisant l'embolie et dérivant en outil de contrôle social... Tous enfermés dans des cases par cette vieille France d'en haut. Les deux milliards que la Société Générale nous doit, je veux qu'ils soient versés au pot commun d'une révolution et je formule la proposition de les allouer à l'expérimentation du revenu universel. Je suis convaincu que ce revenu universel est une des clés de ce nouveau pacte social dont nous avons besoin et cette expérimentation peut permettre de désamorcer les nombreuses idées reçues qui l'entourent.

Reprenons le pouvoir sur nos sociétés et nos vies, remettons les banques à leur place, c'est-à-dire au service du plus grand nombre.

1
DE L'AFFAIRE KERVIEL
À L'AFFAIRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

CHRONIQUE D'UNE RISTOURNE DE 2,2 MILLIARDS D'EUROS

Dans le sillage de l'affaire Kerviel, la banque a bénéficié d'une déduction fiscale de 2,2 milliards d'euros au titre des pertes qu'elle a imputées à son ancien employé. La règle dit : pour pouvoir bénéficier de cette déduction d'impôts, il faut que la perte financière délictueuse ait été commise à l'insu des dirigeants, et que ceux-ci n'aient pas été, directement ou même indirectement, à l'origine de la perte en question. Or, le ministère de l'Économie a fait ce chèque sur la base des seuls dires de la Société Générale. L'État a donc fait une croix sur 2,2 milliards d'euros de fonds publics offerts à la banque alors que rien ne l'y obligeait et que tous les signaux étaient à l'orange ou au rouge.

Reprenons. L'affaire est connue : le 24 janvier 2008, la Société Générale annonce avoir "découvert" qu'un trader junior a engagé 50 milliards d'euros en Bourse. La vente de ces positions occasionne une perte nette de 4,9 milliards d'euros⁵. Les sommes sont vertigineuses, le trader publiquement accusé d'être un "terroriste" par le PDG de la banque qui se présente comme 100 % victime.

5. Le débouclage, la vente des positions, a en réalité occasionné des pertes pour plus de 6,3 milliards d'euros, en partie compensées par le gain de 1,4 milliard d'euros réalisé par Jérôme Kerviel en décembre 2007.

Dans la foulée, la Société Générale sollicite auprès de Bercy la déduction de ses impôts de 33 % des pertes et en bénéficie en 2009 et 2010. Pratiquement la même somme a été distribuée aux actionnaires dans la foulée : 1 620 millions d'euros au total⁶ accaparés par les actionnaires alors que cette somme a manqué à tous les Français.

En 2010, quand le cadeau de l'État devient public, de nombreux hommes politiques dénoncent cette opération, parmi lesquels l'actuel président de la République, François Hollande, qui s'exprime alors en ces termes : "Comment admettre que lorsqu'une banque fait une erreur ce soit le contribuable qui paie ? (...) Parmi toutes les choses choquantes dans cette affaire, et il y en a beaucoup, maintenant on apprend que la Société Générale va être remboursée pour son manque de vigilance et de diligence par rapport à ce qui devait être fait pour surveiller un de ses traders."

On apprend par la suite que la DVNI (Direction du ministère des Finances, en charge de la vérification des impôts) a mené une enquête en 2012 sur le bien-fondé de la décision prise à l'endroit de la Société Générale. Concrètement, à la question d'un juge qui l'auditionnait en mai 2012 en lui demandant pourquoi ils avaient payé en 2009 alors que la jurisprudence semblait indiquer le contraire, un responsable de Bercy expliquait : "Nous n'ignorons pas la jurisprudence dont vous faites état, cela étant nous sommes en train d'expertiser ce point."

Trois ans après avoir versé la somme, l'administration se demande pourquoi elle avait agi ainsi.

C'est cet épisode qui a fini de me convaincre que, décidément, il y avait quelque chose de pourri au royaume de Bercy. Depuis, je suis engagé devant les tribunaux pour obtenir la publication des résultats de cette enquête interne et l'annulation de ce cadeau fiscal monumental. Cette affaire est éga-

6. En tout ce sont 420 millions de dividendes, puis 1 200 millions de rachat d'actions qui sont utilisés au profit des actionnaires. Affaire Kerviel : un cadeau fiscal de Lagarde a servi à payer les actionnaires. Martine Orange, Mediapart, 4 juillet 2013

lement l'occasion de faire le procès de la finance folle, alors que jusqu'ici la banque est parvenue à faire diversion grâce à cette thèse du "trader isolé".

LA STRATÉGIE DU BOUC ÉMISSAIRE

"En recherchant les coupables, on ne va identifier qu'une seule cause, alors que l'erreur est systémique et que plusieurs facteurs sont à l'origine de cette erreur."

Christian Morel, sociologue, auteur *Les décisions absurdes*

Le jour même de l'annonce des pertes "dues à Kerviel", la banque annonce également avoir perdu deux milliards liés aux *subprimes*. Dans le tumulte, ces pertes passent inaperçues des marchés et de la presse. Elles étaient pourtant bien supérieures à celles estimées, la banque ayant promis de n'être que peu exposée aux *subprimes*.

Aujourd'hui, et puisque les pertes "dues à Kerviel" n'ont jamais été expertisées, on est en droit de penser que certaines pertes liées aux *subprimes* ont été "blanchies", recyclées en pertes dues à Kerviel. On peut aussi craindre des délits d'initiés puisque certains opérateurs, filiales ou banques partenaires, savaient que des transactions colossales allaient avoir lieu pour déboucler les positions, et ont pu en profiter en spéculant en face. En tout état de cause, personne ne peut le nier ou m'accuser de diffamation sans produire la liste des opérations menées lors de ce fameux débouclage.

Pour la banque, la stratégie de diversion est claire et menée avec la légèreté d'un bulldozer : Kerviel est LE bouc émissaire. Traité de "terroriste" par le président-directeur général Daniel Bouton, il est le seul fautif, la banque ne reconnaîtra jamais les défaillances de son système de surveillance interne, encore moins ses pratiques d'incitation à la spéculation à outrance...

UN DOSSIER POLITIQUE

Dans un premier temps, cette communication fonctionne à merveille. Jérôme Kerviel est, pour tous les Français, le

trader qui a fait plonger la banque. Et la Société Générale est la victime. Quel tour de passe-passe ! Malgré ça, quelques personnalités politiques s'intéressent à ce dossier, trop gros, trop louche, trop facile. Je m'y engage en juin 2013⁷. Tout comme Eva Joly⁸, mais aussi Jean-Luc Mélenchon⁹, Georges Fenech¹⁰ (député UMP et magistrat), Benoist Apparu (député UMP et ancien ministre du Logement), Yann Galut (rare député socialiste à s'intéresser à l'affaire), ou encore Éric Alauzet et Isabelle Attard, députés écologistes.

Ici il faut rendre hommage à la défense de Jérôme Kerviel, Maître David Koubbi et son cabinet *28 octobre*. C'est lui qui a sorti l'affaire de la sphère juridique pour en démontrer le caractère politique et a démonté toutes les arcanes de ce "casse du siècle", qui aurait tourné au crime parfait sans l'abnégation de la défense et donc de ces quelques personnalités de tous bords. Il aura fallu également l'investigation au long cours de journalistes comme Martine Orange de Mediapart, Vincent Vantighem de *20 minutes* ou Samuel Humez de Complément d'enquête pour opposer le sérieux de l'enquête aux campagnes de communication de la banque, alimentées par des torrents de millions d'euros.

Je me plonge dans l'affaire donc et pourtant, en juin 2013, il ne fait pas bon soutenir un trader "coupable idéal" quand on est de gauche. Mes amis du collectif Sauvons les riches s'interrogent et doutent franchement de mon intuition. Un vieil ami syndicaliste et anarchiste m'interpelle sur la liste de discussion de Jeudi Noir. Il ne comprend pas qu'un de ses camarades du collectif des galériens du logement soutienne Kerviel. « Trader, un salarié comme les autres ? Sûrement

7. Julien Bayou : "Lever les zones d'ombres sur l'affaire Kerviel", *Libération* 21 juin 2013 www.liberation.fr/france/2013/06/21/julien-bayou-il-faut-lever-les-zones-d-ombres-sur-l-affaire-kerviel_912769

8. Eva Joly "5 questions sur l'affaire Kerviel", *Huffington Post*, 10 février 2014 www.huffingtonpost.fr/eva-joly/5-questions-sur-laffaire-kerviel_b_4755088.html

9. Jean-Luc Mélenchon sur son blog : "Kerviel est innocent", 20 juin 2013. melenchon.fr/2013/06/20/kerviel-est-innocent/

10. Georges Fenech : « Jérôme Kerviel, le coupable idéal », 6 septembre 2014, leJDD.fr www.lejdd.fr/Politique/Fenech-Jerome-Kerviel-le-coupable-ideal-685194

pas ! Un type qui dans ses fonctions spéculé, fait des profits, jette des millions de gens à la rue, crée du chômage, des famines dans le monde par la spéculation. Et va-t-on soutenir les millions de salarié.e.s qui vont aux prud'hommes victimes de ces gens-là ? » Je comprends évidemment les réticences d'être associé à ce monde-là, je les partage. Mais on parle de plus de 30 euros par Français et le dossier est trop étrange pour qu'on ne souhaite pas l'explorer et vérifier le rôle exact de la banque. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas de prouver l'innocence de Kerviel : il a toujours admis ses torts et a parfaitement conscience de l'abjection de son ancien métier. Il a spéculé sur les attentats de Londres en juillet 2005, en pariant contre les compagnies d'assurance. Il a joué avec les cours des céréales. Il l'explique et le regrette¹¹. Mais là n'est pas mon combat. L'enjeu, c'est la partie "cadeau fiscal" : on parle de quatre fois l'affaire Tapie ! Si Kerviel n'est pas 100 % responsable, ce que disent les Cours d'appel et de cassation, alors la banque n'aurait jamais dû toucher cette somme fabuleuse et le gouvernement doit récupérer les sommes. Le combat de Jérôme Kerviel sert en fait celui du contribuable.

Je conçois l'engagement comme multi-facettes. Militant contre le mal-logement avec Jeudi Noir, pour la condition des stagiaires avec Génération Précaire, chargé de campagnes France pour le site de mobilisations en ligne Avaaz, j'ai passé des années à multiplier les actions médiatiques dans les agences immobilières, à mener des réquisitions citoyennes de bâtiments vacants pour donner un toit aux mal-logés et transformer les bâtiments en logements sociaux, à appeler des bureaux de parlementaires pour faire adopter des amendements, à écrire des communiqués de presse, informer des journalistes, à lancer des pétitions, tout cela dans le but de sensibiliser l'opinion publique et orienter le débat pour faire évoluer les consciences, puis la loi. Et de l'encadrement des stages à celui des loyers, ça fonctionne, la lutte produit des résultats.

11. Voir par exemple l'émission de France 2, Complément d'enquête du 30 juin 2016 www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/complement-d-enquete/complement-d-enquete-du-jeudi-30-juin-2016_1514249.html

En rejoignant Europe Écologie-les Verts en 2009, puis en devenant conseiller régional d'Ile-de-France en 2010, j'ai décidé de rejoindre celles et ceux qui vont devant les électeurs, leur présentent un programme et proposent de devenir leurs mandataires pour le mettre en place.

Par le passé, les écologistes ont souvent prêché dans le désert, subi des sarcasmes ou des humiliations, mais nos inquiétudes et nos combats se sont toujours avérés pertinents. Sur le nucléaire, les pesticides, la pollution de l'air, le réchauffement climatique, les perturbateurs endocriniens ou encore les paradis fiscaux... Nous avons raison, tout le monde le reconnaît aujourd'hui.

Mais « ce n'est pas parce que nous avons raison que nous allons gagner », c'est Pablo Iglesias qui le dit avec justesse. Aujourd'hui le projet environnemental et social que nous portons est celui qui va mener notre monde vers une société plus juste, plus saine et respectueuse de la planète. Nous sommes des millions à en être convaincus, persuadés. Mais ce n'est pas pour ça que la partie est gagnée. Nous avons fort à faire pour convaincre la majorité des Français que la situation actuelle n'est pas une fatalité. Qu'une autre voie existe. Que notre projet, qui remettra l'humain au cœur de la société, en harmonie avec son environnement, est la seule alternative valable et viable. Nous avons fort à faire pour que la société bouscule ces rentes et statu quo et se mette en mouvement vers un futur qu'elle dessine déjà au travers de nombreuses initiatives.

Et je pense que le combat juridique correspond à une autre facette de cet engagement qui peut à l'occasion permettre de remettre en cause ces scénarii déjà écrits et ouvrir des brèches dans le verrouillage de nos institutions.

L'affaire Kerviel est une de ces batailles qui peuvent permettre un sursaut : nous devons nous en servir pour forcer les banques à se mettre au service du bien commun. Cela commence par faire la transparence sur leurs activités et refuser la fatalité qui voudrait qu'on n'y peut rien changer. C'est pourquoi je me suis évertué à faire la lumière sur la responsabilité de la banque et la complicité, passive ou ac-

tive, de l'État dans l'attribution de la déduction fiscale de 2,2 milliards d'euros.

Prud'hommes, Cour de cassation, Cour de révision, Cour d'appel, Tribunal administratif, Cour d'appel administrative, questions à l'Assemblée... C'est un combat d'usure, juridique et médiatique. Il faut avoir le cœur bien accroché. Ma maîtrise de droit est une bien faible alliée tant la bataille devant les tribunaux est complexe.

RÉQUISITIONS DU PROCUREUR : LE COUP DE THÉÂTRE

Huit ans après le début de l'affaire et de multiples rebondissements, le vrai coup de théâtre se produit en juin 2016 : l'avocat général¹² de la Cour d'appel de Versailles recommande de débouter la Société Générale de sa demande de 4,9 milliards de dommages et intérêts visant Jérôme Kerviel¹³.

Pour une fois, la justice s'est montrée incisive avec la banque. Claire Dumas, cadre mandatée par la banque, a ainsi dû reconnaître devant les questions de l'avocat général que "certains contrôles étaient manquants" et ce "malgré les 72 alertes recensées concernant les prises de position du trader junior"... avant de reconnaître que « l'existence même de la fraude, de la perte » enregistrée par la banque "montre que le système de contrôle a été pris en défaut"¹⁴.

Pour finir, les réquisitions de l'avocat général D'Huy (juge d'instruction par ailleurs, en charge auparavant de l'affaire Clearstream 2) sont implacables : "La Société Générale ne

12. L'avocat général est l'avocat de l'intérêt général, il veille à défendre les intérêts de la Société.

13. "Société Générale : Kerviel pourrait ne pas avoir à payer 4,9 milliards", *Le Figaro*, 17 juin 2016 www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/06/17/01016-20160617ARTFIG00347-au-proces-kerviel-le-coup-de-theatre-de-l-avocat-general.php

14. "Justice : Kerviel répète que la Société Générale savait", *La Croix*, 15 juin 2016 www.la-croix.com/France/Proces-en-appel-de-Jerome-Kerviel-sur-4-9-milliards-d-euros-reclames-par-la-SG-2016-06-15-1300768712

peut s'exonérer de sa responsabilité, elle a enfreint plusieurs dispositions essentielles de la réglementation. Ses fautes graves doivent être prises en compte : des négligences qui durent peuvent être considérées comme intentionnelles. Une fois l'épée au creux des reins, elle a trouvé les moyens de rectifier le tir, ce qui prouve qu'elle était en mesure de le faire avant. Son degré d'implication (dans son préjudice) est majeur, sinon exclusif, ce qui entraîne la perte totale de son droit à réclamer une compensation totale ou partielle."

Fermez le ban. Mauvaise journée pour la banque... au point que son avocat, le célèbre Jean Veil, quitte sa robe et l'audience en cours de route. On peut le comprendre : si ces réquisitions sont suivies, la fable de l'escroquerie et du trader fou responsable à 100 % tombe à l'eau. La banque devra rendre les 2,2 milliards d'euros au contribuable.

Dans sa plaidoirie cependant, la défense de Jérôme Kerviel a annoncé préférer, plutôt que l'annulation des 4,9 milliards d'euros de dommages, une expertise des pertes réellement subies par la banque. La demande peut surprendre, tant la victoire serait déjà belle avec cette énorme dette à ne plus avoir à rembourser. Mais la condamnation au pénal serait maintenue et Jérôme Kerviel resterait coupable. L'expertise est la meilleure manière d'y voir plus clair sur la réalité des pertes... et des gains. Car quand quelqu'un perd en Bourse, d'autres gagnent en face. En l'état, on ne sait cependant pas qui a bénéficié de la vente des positions. Sans expertise, impossible d'affirmer que ces pertes sont réelles ou qu'elles masquent en fait des pertes liées aux subprimes, ni même qu'elles n'ont pas permis des gains substantiels via des délits d'initiés. On sait en effet, grâce au travail de la journaliste économique et financière Marie-Jeanne Pasquette, que Daniel Bouton, PDG de la Société Générale, avait informé plusieurs de ses camarades banquiers des opérations de débouclage, la veille de leur lancement. Eux-mêmes ont passé le mot à leur directoire et leurs collaborateurs¹⁵. Dès lors, des initiés ont tout à fait pu parier "en face" des ventes de

15. "Affaire Kerviel-Société Générale : le mensonge de Daniel Bouton", *Minoritaires*, 29 septembre 2015

la Société Générale et engranger des gains colossaux. Ceci, seule une expertise peut le confirmer ou l'infirmier.

23 SEPTEMBRE 2016 : UN VERDICT À 2 MILLIARDS

J'ai toujours eu confiance dans le fait qu'après huit ans de rebondissements judiciaires, la Cour d'appel reconnaisse l'évidence : le trader n'est pas seul responsable. Cela ne le dispense en rien, mais malgré tous les artifices de communication, il n'a jamais agi que dans l'intérêt de son employeur. La meilleure preuve, c'est que sa hiérarchie l'appelait "ma gagneuse", lui fixait des objectifs qu'il dépassait largement et systématiquement et le rémunérait en bonus en conséquence. Il ne peut donc servir de lampiste unique, de paravent à un système affranchi de toute règle et à la rapacité sans limite. La Société Générale est responsable. Tout l'indique : le bon sens d'abord, aussi bien que la décision de la Cour de cassation reprise dans les réquisitions du procureur devant la Cour d'appel. Annulation des dommages et intérêts et/ou lancement d'une expertise semblent tenir la corde. Dans ce cas, la banque devra rendre l'argent. Le secrétaire d'État au Budget, Christian Eckert, a annoncé que ce serait le cas... mais pas forcément tout de suite, comme le rapportait Reuters :

« Si le jugement devait conclure à l'annulation des 4,9 milliards de la somme mise en cause, à ce moment-là nous en tirerions évidemment les conséquences. » [...]

Prié de dire si cela signifiait que l'État demanderait le remboursement du crédit d'impôt, il a répondu : « Forcément un ajustement serait fait, l'ajustement serait fait bien sûr dans ce sens. On a même regardé quels étaient les délais de prescription, tout cela est compatible avec l'attente des arrêts définitifs, des jugements en dernière instance parce que j'imagine les recours vont se multiplier. »¹⁶

16. www.minoritaires.com/affaire-kerviel-societe-generale-le-mensonge-de-daniel-bouton/

Alors que l'État n'aurait jamais dû payer la banque en premier lieu, avant que tout jugement ne soit rendu, le gouvernement explique que pour exiger le remboursement de cette somme, il attendra la fin de la saga judiciaire, que la Société Générale ne se privera pas de faire durer, en attendant peut-être le retour au pouvoir de ceux qui lui avaient octroyé sa déduction ! Le gouvernement se doit au contraire de faire preuve d'indépendance et, dès le verdict de la Cour d'appel de Versailles tombé, exiger de la banque le remboursement de l'argent du contribuable.

Je sais néanmoins que dans le cas où le verdict serait défavorable à Jérôme Kerviel et sa défense, ils poursuivraient leur combat pour obtenir justice. Pour ma part je continuerai à me battre pour que lumière soit faite sur cette ristourne fiscale faramineuse et que ces sommes reviennent au contribuable.

BATAILLE JURIDIQUE POUR UN RAPPORT CACHÉ

“La responsabilité de chacun implique deux actes : vouloir savoir et oser dire.”

Abbé Pierre

Malgré la longueur du combat juridique qui date du début du quinquennat Sarkozy, le dénouement de l'affaire dite Kerviel n'en est que le premier acte. La suite ? Nous devons obtenir réparation.

Je pense que la banque n'aurait jamais dû toucher cette somme. Et contrairement aux ministres des Finances qui se sont succédé depuis 2008, il m'est impossible de détourner les yeux. À l'époque déjà, les différents rapports et avis d'experts (voir encadré) relevaient clairement des défaillances et carences internes dans les contrôles.

D'ailleurs je me suis permis de faire ci-dessous une liste non exhaustive des “anomalies” qui auraient dû amener en 2008 le Trésor public à, si ce n'est refuser tout net, du moins temporiser avant d'accorder la ristourne fiscale.

-
- Quand Bercy paie, la justice n'a pas rendu sa décision. Huit ans après, nous l'attendons d'ailleurs encore. La banque a déclaré 4,9 milliards de perte "nettes", soit plus de 6 milliards lors du débouclage des positions de Kerviel, auxquels il faut soustraire les 1,4 milliard de gain de Kerviel en 2007. Jamais elle ne justifie la somme. Pourtant, quand un contribuable demande au fisc de reconsidérer sa situation fiscale, les services fiscaux, et c'est normal, vérifient. Ici, la ristourne fiscale intervient alors que la justice n'a pas tranché et que la banque ne peut donc prétendre à l'autorité de la chose jugée sur la responsabilité de son ancien trader.
 - Les faits surviennent en janvier 2008 mais sont comptabilisés fiscalement en 2007. Est-ce pour accélérer la prise en compte du cadeau fiscal ? C'est en tous cas une « décision contraire à la lettre et à l'esprit des règles comptables », d'après Michel Tudel, président d'honneur de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, cité par Mediapart .
 - D'après Mediapart également, "Bercy consulte alors le Conseil national de la comptabilité, la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et d'autres professionnels du chiffre pour savoir si la Société Générale peut bénéficier d'un tel dispositif. Les avis auraient été négatifs."
 - Très rapidement, fin mai 2008, le cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers a rendu son rapport sur "l'affaire Kerviel". Présentés au conseil d'administration de la banque, les résultats de cet audit interne soulignaient que "plusieurs contrôles clés susceptibles d'identifier les mécanismes frauduleux se sont révélés manquants", que "le dispositif a souffert du manque de réactivité requis pour apporter des corrections urgentes sur les points les plus sensibles, alors même que certaines faiblesses de contrôle interne [...] avaient été identifiées par l'Inspection générale", que "la hiérarchie du trader n'a pas effectué les diligences nécessaires", etc.
 - En juillet 2008, un rapport de la Commission bancaire a mis en évidence une défaillance certaine du système de

contrôle de la Société Générale et de “graves défaillances” dans le contrôle hiérarchique au point de valoir à la banque un blâme et une amende de 4 millions d’euros.

- Pourtant, Christine Lagarde préfère s’appuyer sur le rapport de l’Inspection générale des Finances qui blanchit plus ou moins... les inspecteurs des Finances que sont Daniel Bouton, alors PDG, et Frédéric Oudéa, numéro 2 de la banque et ancien conseiller de Nicolas Sarkozy, président de la République au moment des faits.

Louche ? Oui. D’autant que le rapport dit Lagarde, remis au Premier ministre, insiste sur huit points de défaillance dans les opérations de contrôle de la banque alors que le trader aurait démarré les opérations irrégulières “dès 2005”. À sa sortie de Matignon, le 4 février 2008, la ministre de l’Économie déclarait : “Certains mécanismes de contrôles internes de la Société Générale n’ont pas fonctionné, et ceux qui ont fonctionné n’ont pas toujours été suivis des modifications appropriées”. En clair : la banque est responsable.

Pour ma part, c’est la découverte d’un simple procès-verbal qui a déclenché mon implication dans l’affaire : celui de l’audition par un juge d’un dirigeant de Bercy, directeur adjoint de la direction en charge de la vérification des impôts (DVNI). Il est accablant. Au détour d’une audition classique, le juge demande au haut fonctionnaire si la perte était déductible au regard de la jurisprudence du Conseil d’État¹⁷. Réponse du haut fonctionnaire, Monsieur Vespuce : “Cette question est en train d’être examinée au sein de la DVNI. Nous n’ignorons pas la jurisprudence dont vous faites état, cela étant nous sommes en train d’expertiser ce point.” Ainsi, trois ans après avoir payé, l’administration se demande “pourquoi ?”

“Pourquoi ?”, c’est très exactement le réflexe de chacun quand on apprend que la banque a touché le jackpot alors que selon sa version, elle n’a pas réussi à empêcher un seul trader de spéculer à hauteur de 120 % ses fonds propres.

17. Décision du Conseil d’État Alcatel-Cit n° 291049 du 5 octobre 2007.

“Pourquoi la récompense-t-on? On devrait plutôt la fermer !”
m’étais-je dit à l’époque.

Procès-verbal du 22/05/2012 Cce n° 181/2012 page n° 3
Suite procès-verbal de transport, audition de Monsieur Patrice VESPUCE

remboursements à l'issue des cinq ans. Je précise que cette créance pouvait faire l'objet d'une mobilisation.---

--- La LOI de Finances rectificative pour 2008, n° 2008-1443 du 30/12/2008, article 94 est venu accéléré le remboursement de cette créance en permettant le dit remboursement en 2009. ---

--- **QUESTION :** La perte de 6,3 milliards d'euros, comptabilisée en 2007, et prise en compte fiscalement en 2008, était-elle déductible, sachant que dans sa plainte Monsieur Jérôme KERVIEL fait état d'une jurisprudence classique du Conseil d'Etat qui subordonne le droit à une telle déduction aux conditions cumulatives ci-après : que la perte financière délictueuse commise à l'insu des dirigeants et que les dirigeants se doivent pas par leur comportement délibéré ou leur carence manifeste dans l'organisation des dispositifs de contrôle de la société et la mise en oeuvre de ceux-ci être à l'origine directement ou indirectement de la perte en cause ? Selon M. KERVIEL la dernière condition ne semblerait manifestement pas remplie à la seule lumière du rapport rendu le 28 mars 2008 par la Commission Bancaire qui a mis en évidence une défaillance certaine du système de contrôle de la Société Générale et prononcé à l'encontre de cette dernière une amende de 4 millions d'euros.---

--- **REPONSE :** « Cette question est en train d'être examinée au sein de la DVNI. On n'ignore pas la jurisprudence dont il est fait état, cela étant on est en train d'expertiser ce point. »---

---Après lecture faite par lui-même, Monsieur Patrice VESPUCE persiste et signe avec nous le présent procès-verbal à douze heures.

M. VESPUCE

LE CAPITAINE DE POLICE



Fac-similé du procès-verbal d'audition de M. Vespuce, directeur adjoint de la DVNI, au ministère des Finances, tel que publié sur le site imgur.com¹⁸

En octobre 2013, intrigué par cette enquête, j'ai demandé au ministère de l'Économie l'accès à cette enquête de la DVNI sur les conditions du remboursement de 33 % de la perte de 4,9 milliards d'euros déclarée par la Société Générale.

Deux courriers suffisent : un au ministère (voir en annexe),

18. Source imgur.com/U0QzU0W

puis un à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA). Sans réponse au bout de deux mois, on considère qu'il s'agit d'un refus. Ou plus exactement d'une décision implicite de refus, décision que tout citoyen peut contester devant le tribunal administratif. C'est gratuit, même pas besoin d'avocat ! Au cœur de l'été 2014, je passe quelques jours à puiser dans mes bagages de juriste amateur (maîtrise de droit public par correspondance) pour rédiger le mémoire qui demande la publication de cette enquête et l'annulation du cadeau fiscal. Tout simplement. En tant que contribuable, élu (je suis conseiller régional) mais aussi en tant qu'actionnaire de la banque (une action), je considère que j'ai largement intérêt à agir. Le ministère tentera de s'opposer à la publication de l'enquête, invoquera tour à tour secret fiscal, puis secret professionnel, mais la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen penche plutôt de mon côté :

Art. 14. Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15. La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Mon raisonnement est simple : si l'administration a conclu qu'elle avait eu raison d'octroyer cette somme, alors il n'y a rien à cacher. Et si cette enquête a au contraire démontré que l'administration n'aurait pas dû donner cet argent, alors ce document est d'intérêt public.

À l'audience, je marque des points : alors que le ministère expliquait que le document n'existait pas, le procureur conseille au juge d'écarter cette hypothèse... sans pour autant me reconnaître le droit d'y jeter un œil, en invoquant le secret fiscal.

Ce secret fiscal, il ne tient pourtant pas : on parle d'un document d'évaluation des politiques publiques et de l'action de l'administration fiscale. Ce qui est important dans ce rapport, ce ne sont pas les chiffres. Ce document s'intéresse au droit et notamment à cette question : au vu de la juris-

prudence, la décision de donner cette ristourne en 2009 et 2010 était-elle la bonne ? Ce rapport doit donc traiter des contrôles hiérarchiques, analyser les manquements et carences dans le contrôle interne tels que révélés par la Commission bancaire, mais à aucun moment on ne devrait y trouver des secrets fiscaux ou professionnels. Les éventuelles informations sensibles peuvent être facilement occultées par l'administration, à coups de marqueur noir. Rien n'y fait : jamais le ministère n'est allé dans mon sens. Les intérêts de la banque, quand bien même ce ne sont pas ceux du pays, sont protégés, toujours.

À tel point que quand la décision de rejet tombe fin novembre 2015, c'est tout sauf une surprise pour moi. Ce qui l'est un peu plus, c'est qu'on ne m'autorise pas à faire appel. Il m'a fallu un mois, avec l'aide d'un avocat cette fois-ci, pour trouver la réponse à ce que je considère comme un déni de justice. La raison pour laquelle la décision n'est pas susceptible d'appel est que le tribunal administratif a jugé en premier et dernier ressort. Mais cette formation n'est valable que pour certains *petits litiges* !

Plus c'est gros plus ça passe. Après tout, je ne demandais "que" l'annulation d'un cadeau fiscal à 2,2 milliards d'euros. Petit litige, en effet. Nous décidons tout de même, avec Maître Jean-Sébastien Boda, de déposer un mémoire devant la Cour d'appel, lui laissant la responsabilité de suivre l'avis du tribunal de première instance ou de m'autoriser à faire appel. Le mémoire a finalement été accepté, et j'ai bon espoir que la décision du tribunal soit revue.

Entre-temps, on pourrait imaginer que ma plainte devienne caduque puisque les sommes auront été récupérées. J'ai pesé le pour et le contre avant d'aller en appel, mais une des raisons qui m'a incité à y aller est que je n'ai aucune confiance dans les velléités de nos ministres de l'Économie et du Budget d'aller effectivement récupérer les sommes. Cela peut paraître fou, mais je crains que même devant l'évidence, nos ministres continuent de tergiverser à l'idée d'aller récupérer, dans les caisses de la banque, ces 2 197 millions d'euros qui appartiennent aux Françaises et aux Français.

Il faudra les y contraindre. Cette procédure en appel y contribuera, je l'espère.

2
L'AFFAIRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
EST UNE AFFAIRE D'ÉTAT

Si notre système politique, nos élites, notre oligarchie sont capables de produire ce cadeau fiscal alors que tout incite à la prudence, alors il y a une autre affaire, une affaire d'État. Si une banque peut faire un casse à 2 milliards, c'est qu'elle a des complices en haut lieu.

Les interrogations sont nombreuses (voir le résumé des épisodes judiciaires de l'affaire, en prologue de ce livre). Une ministre de l'Économie passe outre l'avis de la quasi-totalité des experts pour attribuer une somme colossale, la commandante de police en charge des deux enquêtes affirme avoir été manipulée, un enregistrement clandestin accable le parquet. Aucune expertise des pertes alléguées n'est menée, et un rapport d'expert suggérant de saisir le fisc est enterré et passé à la broyeuse...

Mais après tout, admettons : Kerviel est seul coupable et la banque ignorait tout de ses agissements. Cela signifierait que le droit bancaire et des sociétés a été violé : la banque n'a respecté aucune de ses obligations de surveillance et a permis, par négligence, qu'un seul trader engage plus que la totalité de ses fonds propres au risque de mettre les dépôts et le système financier français en danger. Admettons. Mais alors, où est la sanction ? Il y a bien l'amende de 4 millions d'euros de la Commission bancaire, mais vu les sommes en jeu, c'est un pousse-au-crime¹⁹.

19. Une amende de 4 millions d'euros sanctionne la perte de 4,9 milliards d'euros. Cela représente 0,08 %.

Les zones d'ombre, tant dans l'enquête que dans le traitement judiciaire, ainsi que la mansuétude des différents ministres doivent nous interpeller toutes et tous.

Ces deux milliards sont le marqueur d'un pays dont l'énergie est aspirée par une forme d'oligarchie. Le mot est fort mais il définit bien cet entremêlement d'intérêts privés qui préside à notre destinée nationale et européenne. Le poids de la finance casino sur nos vies est immense. Nous continuons de payer la crise de 2008, celle des subprimes et autres emprunts toxiques. La récession, la baisse des dotations publiques, la rigueur budgétaire, l'effondrement des investissements, dans tous les secteurs et notamment ceux d'avenir comme la transition écologique ou l'éducation et la recherche en sont le prix. Et puis nous avons vu les scandales financiers et fiscaux se multiplier. Celui du Libor et Euribor, celui de Swissleaks et du blanchiment d'argent, celui de l'affaire Cahuzac et de ses comptes cachés, ou encore celui des Panama Papers et du rôle majeur de la Société Générale qui, il faut le noter, est constante dans sa participation aux pires pratiques de notre époque.

Le candidat Hollande avait vu juste au Bourget sur son "véritable adversaire" : "Il n'a pas de nom, pas de visage, pas de parti, il ne présentera jamais sa candidature, il ne sera donc pas élu, et pourtant il gouverne. Cet adversaire, c'est le monde de la finance. Sous nos yeux, en vingt ans, la finance a pris le contrôle de l'économie, de la société et même de nos vies. (...) Cette emprise est devenue un empire. (...) Les banques, sauvées par les États, mangent désormais la main qui les a nourries. (...) Ainsi, la finance s'est affranchie de toute règle, de toute morale, de tout contrôle."

Alors que le verdict du 23 septembre arrive, alors que j'interpelle le gouvernement pour qu'enfin il réclame le remboursement des 2 milliards, nous ne pouvons que regarder ce qui a été fait depuis la crise financière. L'impunité dont jouissent les héros de la finance folle donne le vertige. À peu près autant que les renoncements du quinquennat Hollande.

LA RÉGULATION N'EST PAS VENUE

Après 2008, nous allions voir ce que nous allions voir. Fin des paradis fiscaux, séparation bancaire, taxe sur les transactions financières. Les mesures n'ont jamais été à la hauteur des discours. Une supervision européenne a été mise en place, preuve par ailleurs de la défiance vis-à-vis des autorités nationales de contrôle des banques. Un petit fonds de résolution des crises bancaires, insuffisant en cas de réel problème, financé par les banques elles-mêmes a été créé. Mais rien pour réellement inciter à agir autrement. La finance casino continue de battre son plein et les risques d'une nouvelle crise financière sont très importants²⁰, sans que le gouvernement n'agisse réellement pour recadrer les banques.

Que se passa-t-il lorsque la première banque française dut faire face à des démêlés judiciaires aux États-Unis ? L'ensemble de la diplomatie française fut mobilisé pour éviter à la BNP une amende de 8,9 milliards de dollars pour avoir violé l'embargo contre l'Iran, Cuba et le Soudan. Au point que notre président tenta vainement d'interférer avec la justice américaine. C'est bien "l'adversaire de la finance" qui s'est attiré cette répartie cinglante de Barack Obama : "Le président des États-Unis n'interfère pas avec les instructions judiciaires. Je ne prends pas mon téléphone pour dire au procureur général comment instruire les affaires de sa compétence. Ces décisions sont prises par un Département de la Justice qui est indépendant. Il peut y avoir d'autres traditions dans d'autres pays."

François Hollande se garda de la même audace lors du procès dit Luxleaks, celui des lanceurs d'alerte, Antoine Deltour et Raphaël Halet, et du journaliste Edouard Perrin grâce à qui nous avons "découvert" l'ampleur du dumping fiscal pratiqué par le Luxembourg de Juncker au détriment de l'ensemble du continent européen. Alors qu'Amazon, Apple, Ikea et des centaines d'autres entreprises, domiciliées fiscalement au Luxembourg, étaient taxées à des niveaux infé-

20. information.tv5monde.com/info/banques-en-europe-le-risque-systemique-est-il-la-123801

rieurs à 1 % pour les services qu'ils facturaient aux citoyens français, François Hollande annonça tranquillement "faire confiance à la justice luxembourgeoise"... qui a condamné les deux héros à des peines de prison. Le parquet faisant même appel de l'acquittement du journaliste pour pouvoir le poursuivre à nouveau !

L'emprise est en fait totale. Parfois même nos ministres se sont transformés en VRP féroces d'intérêts très particuliers. Quand avec Avaaz nous menons campagne en 2013 pour soutenir un amendement de Pierre-Alain Muet, député socialiste, qui a identifié un point du code fiscal à modifier pour permettre de lutter efficacement contre l'évasion fiscale²¹, nous trouvons le ministère de l'Économie et des Finances sur notre route. Quand en décembre 2015 les députés parviennent à voter un texte pour la transparence fiscale (il s'agissait simplement d'instaurer une comptabilité pays par pays aux entreprises), le ministère les fait revoter, à 1 heure 30 du matin, le temps que les députés godillots accourent dans l'Hémicycle, reprennent la majorité et entrent le texte²².

Hors de question de prendre des mesures qui fâchent les banques ! Ainsi, on aurait pu se réjouir quand le gouvernement envisage *enfin* une loi de séparation bancaire. A l'instar de ce qu'avait fait Franklin D. Roosevelt dans les années 1930 pour responsabiliser les banques et les empêcher de spéculer avec les dépôts des épargnants, cette loi visait à séparer les activités pour éviter le syndrome du "*too big to fail*" qui conduit les pouvoirs publics à renflouer les banques en faillite pour éviter que les déposants ne perdent tout. Las, les banques l'ont réduite en pièces. Les patrons de banques se sont agités avec succès : le gouvernement a renoncé à réfor-

21. Cet "amendement qui pouvait rapporter des milliards" ne changeait qu'un mot dans le code. Aujourd'hui il est écrit que l'administration peut enquêter sur une entreprise si elle a établi une filiale dans un pays uniquement pour échapper à l'impôt. L'amendement proposait de remplacer "uniquement" par "principalement".

22. Le gouvernement bloque en pleine nuit un outil antiparadis fiscaux, AlterEco Plus, 16 décembre 2015 <http://www.alterecoplus.fr/economie/le-gouvernement-bloque-en-pleine-nuit-un-outil-antiparadis-fiscaux-201512161612-00002776.html>

mer en profondeur le secteur en procédant à une séparation nette des banques de dépôts et des banques d'investissement. Il propose juste de placer certaines activités risquées dans des filiales séparées. De l'aveu même de Frédéric Oudéa, le directeur général de la Société Générale, toujours lui, la loi ne concernera qu'1 % des activités de sa banque. Une loi pour rien, si ce n'est d'être utilisée par le gouvernement pour retarder la législation que proposait la Commission européenne.

Gagner du temps, au profit des banques, toujours et encore : le serpent de mer de la taxe sur les transactions financières, ou taxe Tobin, en est un autre exemple. Elle permet tout à la fois de réguler la finance et d'abonder les finances publiques. Passée des cercles altermondialistes au grand public à l'occasion de la crise de 2008, annoncée en 2012, voilà quatre ans que la France tergiverse, temporise, bloque et reprend l'initiative... pour mieux tarder. D'abord en prétendant qu'il faut attendre une impossible décision consensuelle au niveau des 28 États membres, puis en patientant le temps qu'il faut pour constater que, comme attendu, ça n'avance pas. Il faut dire qu'en coulisses, la France militait pour la taxe la plus restreinte, limitée aux seules actions, exonérant la quasi-totalité des produits dérivés, pourtant très spéculatifs²³. Finalement, en annonçant une coopération renforcée à 9 ou 11 États, et pour donner le change, en laissant passer quelques amendements au projet de loi de Finances 2016 annonçant la mise en place de la taxe et même son affectation pour 25% au budget de l'Agence française pour le développement. Tout en sachant qu'il n'en sera rien. Ça bloque encore, malgré le soutien de la Commission européenne qui estime que la taxe appliquée par onze pays pourrait rapporter chaque année entre 34 et 37 milliards d'euros. La taxe n'entrera pas en vigueur avant fin 2016, voire 2017... Qui fait barrage ? La France pardi !

23. Il y a bien en France une taxe depuis 2012. Mais elle ne touche que les actions et pas les opérations spéculatives. C'est contre-productif puisque ceux qui investissent sur la durée payent la taxe, alors que ceux qui multiplient les opérations à découvert pour spéculer sur la variation rapide des cours en sont exonérés.

L'IMPUNITÉ DES BANQUES

“Ainsi, la finance s’est affranchie de toute règle, de toute morale, de tout contrôle...”

François Hollande, 2012

On ne fragilise pas une banque “systémique”. Systémique, c’est le Graal pour une banque qui, une fois ce titre obtenu, est désignée comme “too big to fail” : elle est trop grosse pour qu’on la laisse tomber, car sa chute endommagerait le système financier national ou international. D’après le Conseil de stabilité financière, l’Europe compte 16 des 30 grandes banques systémiques, et la France quatre à elle seule : Crédit Agricole, BNP Paribas, Banque Populaire-Caisse d’Épargne et Société Générale bien sûr.

De “too big to fail”, on passe vite à “too big to jail”, trop grosse pour qu’on envoie ses dirigeants en prison. Ainsi ces banques fonctionnent en oligopole, multiplient les ententes et manipulations (marché des changes, Libor, chèques...) pour des sanctions minimales, lorsque celles-ci surviennent. Nous l’avons vu plus haut avec les quatre ridicules millions d’euros d’amende “infligés” à la Société Générale pour défaut de contrôle dans l’affaire Kerviel quand les sommes en jeu atteignaient les 50 milliards d’euros. Je ne crois pas que BNP ait été sanctionnée alors qu’elle fait 2,432 milliards de bénéfices dans les paradis fiscaux, soit 35,3 % de ses bénéfices à l’international²⁴. Et que dire de Goldman Sachs, qui a conseillé la Grèce dans le maquillage de ses comptes afin de rentrer dans la zone Euro, avant de spéculer contre ce même pays ?

En 2016, c’est le Bureau du Sénat qui s’est abaissé à protéger Oudéa, directeur de la banque Société Générale, président de la Fédération des banques, ancien conseiller de Nicolas Sarkozy. Auditionné par le Sénat en 2012, alors qu’il était PDG, il affirmait que la banque avait quitté le Panama. Il s’agissait

24. En quête de Transparence : sur la piste des banques françaises dans les paradis fiscaux. Rapport du Secours Catholique, Oxfam, CCFD-Terre Solidaire, en partenariat avec www.stopparadisfiscaux.0W ; Mars 2016 <http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/rapport-banques.pdf>

d'un possible faux témoignage puisque le scandale "Panama Leaks" avait révélé l'ampleur de l'évasion fiscale transitant par le Panama et le rôle de la Société Générale. Soit une sanction de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Alors que dans le pays monte l'idée d'un « deux poids, deux mesures » selon que le col est bleu ou blanc, le Bureau du Sénat avait l'opportunité de prouver son attachement à la transparence et à la justice, notamment après s'être ridiculisé dans le cadre des demandes répétées de la levée de l'immunité parlementaire de Monsieur Dassault²⁵. Mais le Bureau a décidé de ne rien faire.

En blanchissant M. Oudéa, le Sénat empiète sur le judiciaire. Car c'est à la justice et pas au Sénat de décider si le témoignage d'Oudéa est faux ou si les faits sont prescrits. La saisie de la justice devrait donc être automatique dès lors que les faits semblent constitués. Il en va de même pour le témoignage de l'ancien directeur de BNP Paribas, Baudoin Prot, qui avait témoigné en 2012 sous serment que rien dans les activités de sa banque ne conduisait à de l'évasion fiscale.

Mentir devant les représentants du peuple reste impuni. Et les banques françaises continuent leurs activités dans des pays qui figurent sur les listes de paradis fiscaux. Le gouvernement Sarkozy avait œuvré pour que le Panama soit sorti de la liste française. Jersey et les Bermudes en ont été retirés en janvier 2014. Je ne peux que rejoindre le sénateur communiste Éric Bocquet, rapporteur en 2012 d'une commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion des capitaux²⁶ : "Aux Bermudes, la Société Générale a une filiale qui a réalisé 17 millions d'euros de chiffre d'affaires avec zéro salarié. Il faut qu'on m'explique. Il y a beaucoup d'hypocrisie. Comment peut-on imaginer que la France, l'UE, les Gafi (Groupe d'action financière, organisme intergouvernemental de lutte

25. Cela va de soi mais ça va mieux en le disant : les sénateurs écologistes membres du Bureau du Sénat, Jean Desessard puis Corinne Bouchoux, ont systématiquement voté pour que la justice puisse travailler.

26. Commission d'enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales, Sénat. /www.senat.fr/commission/enquete/evasionfiscale/index.html

contre le blanchiment d'argent) et l'OCDE aient quatre listes différentes ? La politique doit reprendre la main."²⁷

Mais comment comprendre une telle bienveillance ? Cette "bienveillance" qui fait qu'en 2011 les gouvernements européens, pour protéger leurs banques de leurs propres excès, ont préféré imposer un mémorandum plus dur à la Grèce. La première explication est la pression à l'emploi, d'autant plus efficace que nos élites ne jurent que par la croissance. La seconde, plus grave, a trait à l'entre-soi et au pantouflage systématique qui caractérise nos élites.

DES ÉLUS LOBBYTOMISÉS PAR LA PRESSION À L'EMPLOI

Cette pression à l'emploi ou à la compétitivité est devenue le cœur de toutes les évolutions politiques des dernières années. Comme si tout avait été essayé contre le chômage et qu'il fallait dorénavant plier à toutes les exigences des grands groupes. Dans la finance, mais pas seulement. Au point de ne plus savoir si nos élus se moquent de nous ou ont tout simplement été lobbytomisés.

Écologiste, j'ai aussi pu participer à des batailles homériques comme lorsque Yannick Jadot, eurodéputé écolo, a dû affronter un collègue socialiste pour faire in fine interdire la pêche en eau profonde. Et pour cause, le principal port français spécialisé dans le chalutage en eau profonde était dans sa circonscription. Claire Nouvian, directrice de l'association Bloom qui s'est tant mobilisée contre les désastreux effets du chalutage en eau profonde, n'a pas de mots assez durs contre Isabelle Thomas, rapportrice du règlement européen, qui a tout fait pour saborder l'interdiction : *"Sa loyauté ne semble s'exercer qu'envers les lobbies de la pêche industrielle. De fait, Isabelle Thomas est marraine du lobby le plus actif, Blue Fish, et ce conflit d'intérêts inacceptable a eu un impact très regrettable sur la portée du règlement, à commencer par le résul-*

27. "Panama papers" : le Panama est sorti de la liste française des paradis fiscaux depuis 2012, Public Sénat, 4 avril 2016 www.publicsenat.fr/lcp/politique/panama-papers-panama-sorti-liste-francaise-des-paradis-fiscaux-2012-1300193

tat désastreux du vote du Parlement en décembre 2013 dont elle porte la responsabilité."²⁸

On connaissait les députés godillots qui suivent les directives du gouvernement le doigt sur la couture du pantalon. Nous avons également les députés "lobbytômisés" : des soutiens des lobbys tellement fervents qu'ils en deviennent juste les passe-plats. C'est ainsi qu'à l'occasion de la loi Macron, un même amendement avait été repris 32 fois par des députés de l'UMP, du PS ou des radicaux de gauche, sans une virgule de différence. Repérée par le collaborateur écologiste Pierre Januel, la proposition d'amendement était directement rédigée par le Conseil supérieur du Notariat, qui souhaitait s'opposer à un article de la loi qui prévoyait de financer l'aide juridictionnelle par une ponction sur les revenus des notaires les plus riches. Le même sketch se retrouve régulièrement contre la hausse du prix du tabac, via la mobilisation des buralistes.

Le comble a tout de même été atteint lors de l'étude de la loi Alur de Cécile Duflot qui a mis en place l'encadrement des loyers. Vent debout contre une mesure qui limitait leurs marges, les agents immobiliers sont montés au créneau. C'est ainsi qu'un amendement co-signé par cinq députés évoquait "la perte de chiffre d'affaires de *notre* secteur"²⁹, reprenant telle quelle la propagande de la FNAIM (la Fédération nationale des agents immobiliers), humiliant une fois de plus le Parlement et le montrant tel qu'il est trop souvent, servile face aux lobbys.

Faire œuvre de transparence dérange. Ainsi Jean-Louis Roumégas, lors d'une commission, avait voulu expliquer que l'amendement qu'il défendait lui avait été transmis par «des associations de consommateurs». Le député Brottes, président de séance, lui répliqua : «On n'est pas obligé de donner l'origine des amendements, les députés peuvent parfois penser par eux-mêmes avec leur groupe, pour élaborer eux-mêmes des amendements, même si c'est fait en concerta-

28. Source : site de Bloom

29. Voir site de l'Assemblée www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/1179/CIION-ECO/CE179.pdf

tion avec tel ou tel acteur de la vie publique (...) Ça donne quand même le sentiment que le travail parlementaire n'est fait que par le biais d'une boîte aux lettres.» La conclusion de l'échange par le parlementaire EELV se passe de commentaires : « À la différence d'autres députés, moi, je le précise quand je prends des amendements qui m'ont été soumis par des associations ou des lobbies... Trop souvent on retrouve les mêmes amendements dans des groupes différents et les gens font comme si c'était une pure coïncidence. Je trouve que ça ce n'est pas normal non plus. »

Il faut d'ailleurs noter que si l'Assemblée et le Sénat ont proposé des règles et un registre - insuffisant - des lobbys, c'est bien le gouvernement qui s'est opposé à un encadrement plus ambitieux.

FACE À LA FINANCE, LES POLITIQUES CHOISSENT DE RENDRE LES ARMES

Le discours du Bourget accusait fermement mais oubliait un élément. Si "l'adversaire" gouverne, c'est qu'on le laisse faire. La véritable raison de l'influence de la finance c'est qu'on lui a donné le double des clés du pouvoir.

On n'ose parler de néo-libéralisme tant cette économie n'a de libérale que le nom : les grands groupes sont en réalité biberonnés aux subventions, niches fiscales, aides en tous genres et marchés publics. Le sénateur marchand d'armes Dassault peut bien vomir "l'assistant" dans ses éditoriaux en Une du *Figaro*, il n'en reste pas moins que son groupe industriel n'existerait pas sans le soutien - acharné - de l'État, ni son journal sans les aides copieuses à la presse qu'il n'a jamais refusées. Ce n'est pas du libéralisme, c'est de l'interventionnisme pro-riches, une véritable redistribution à l'envers. Les vrais libéraux comme Alain Madelin ont toujours voulu supprimer les subventions aux entreprises pour éviter qu'elles ne profitent aux "chasseurs de primes".

Ce soutien aveugle repose sur une pensée magique, celle liée à la théorie du ruissellement. Aidons les grands groupes

à développer leurs activités, quelles qu'elles soient, cela finira bien par bénéficier à l'emploi, via leurs sous-traitants. Ce dogme perdure, en dépit des multiples retours d'expérience qui indiquent depuis le siècle dernier que le ruissellement ne marche pas.

Pour ces élites nourries au productivisme des "Trente Glorieuses" et incapables d'en sortir, il faut soutenir l'activité coûte que coûte. Quand bien même certaines sont toxiques pour l'Homme ou pour l'environnement, ou qu'elles détruisent l'emploi. Ainsi le trading à haute fréquence menace l'économie sans créer un seul emploi. La croissance de Sanofi (dopée aux Crédit impôt recherche³⁰ et Crédit impôt compétitivité emploi) se nourrit de... ses plans sociaux. Encore plus d'Amazon, c'est moins de librairies. Et le développement à outrance des supermarchés crée quelques emplois à temps partiels mais est responsable de la destruction du commerce de nos centres-villes.

Formée dans les années 1960-1970, cette "élite" a fait sienne la devise des Shadoks : "plus ça rate et plus on a de chances que ça marche".

Malgré l'avertissement d'Einstein "la folie, c'est de faire encore et toujours la même chose et d'espérer un résultat différent", on continue de pédaler. Deux générations sont pourtant nées depuis la fin de cette anomalie historique qu'a été la période de forte croissance de l'après-guerre. Depuis plusieurs décennies, l'action des responsables politiques au sujet du chômage consiste surtout à occuper le temps, sans rien essayer, si ce n'est favoriser la surconsommation. On meuble, on aide les gros, on rend service, sans rien fondamentalement changer, en attendant la mythique "reprise" de la croissance.

En 2012, alors que nous sortions d'un débat sur l'emploi dans le cadre de l'élection présidentielle, j'avais questionné Michel Sapin sur les contrats de génération qu'il venait de

30. Le trading à haute fréquence est opéré par des algorithmes informatiques qui passent des ordres et les annulent à très grande vitesse. Ce trading automatique est accusé d'amplifier la volatilité des marchés et les risques de krachs financiers.

défendre avec ardeur. J'étais sceptique devant une nouvelle subvention "usine à gaz" aux entreprises. "Sérieusement, vous croyez que ça va créer de l'emploi ?" Sa réponse fut nette : non, il n'y croyait pas du tout. C'était juste de l'affichage. Tout comme le candidat Hollande, le futur ministre des Finances et de l'Économie et son équipe étaient alors persuadés que la croissance reviendrait à l'horizon de l'été 2012. Quatre ans après, ils l'attendent toujours. Ils ont "meublé" et pompé dans les ressources publiques en arrosant les entreprises, à commencer par les plus grosses, de CICE, CIR, Pacte de responsabilité et autres exonérations en tous genres, dans l'espoir qu'une fois les marges des entreprises restaurées, elles finiraient par embaucher.

Nous sommes dans la dernière année du quinquennat : l'euro est faible, tout comme les taux d'intérêt et le pétrole. L'alignement des planètes est bon mais la croissance se fait toujours attendre. Les entreprises ont certes restauré leurs marges, mais c'est tout. Peu d'emplois, peu d'investissement. Les milliards du CICE sont au mieux partis en dividendes, comme par exemple dans l'entreprise de la famille Gattaz³¹ (bien que cela soit théoriquement interdit), au pire en plan de licenciement ou de départ volontaire (Auchan).

"ON VA PÉNALISER L'ENTREPRISE"

Je me souviens de ces rendez-vous avec Génération précaire dans les palais de la République où nous tentions d'expliquer qu'il était possible d'augmenter l'indemnité des stagiaires sans mettre en péril l'équilibre d'une multinationale. Quand nous avons créé Génération précaire en 2005, l'indemnité était facultative et en ce début 2006 nous venions d'arracher une loi pour la rendre obligatoire. Restait à fixer le

31. "Cette année, Radiall va payer en France 202 000 euros d'impôt sur les sociétés, alors que le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 235 millions d'euros et dégagé un bénéfice de près de 25 millions d'euros. L'entreprise bénéficie de 876 000 euros de créance de CICE à « épuiser » d'ici à 2017 (...) Le CICE ne paiera peut-être pas les 2,8 millions d'euros de dividendes que s'accordent les actionnaires de Radiall - 87% des parts appartiennent à la famille Gattaz -, mais il leur permettra de les financer encore plus aisément." *Economie Matin*, 27 octobre 2014.

montant. La pratique oscillait entre 0 et 350 euros par mois (30 % du Smic de l'époque). Nous demandions un demi-Smic.

Dans ce beau bâtiment, nous avions deux ministres et tout leur aréopage réunis : Mme Péresse pour l'Enseignement supérieur, M. Bertrand pour le Travail. Tout fiers d'eux, ils nous annoncent... 380 euros non pas par mois mais *pour 4 mois*. 90 euros par mois, pire que la situation de départ ! Nous faisons un esclandre, sortons pour alerter les journalistes, provoquons une suspension de séance... et là, dans une scène surréaliste, je vois un ami tenter d'expliquer à l'un des conseillers ministériels que 90 euros c'était à peine le prix de son pass Navigo. Las, l'exemple était mal choisi. Un singe aurait mieux compris. Non décidément, 30% du SMIC pour un stagiaire c'était beaucoup trop, "cela risquait de pénaliser les entreprises". Jamais nous n'avons réussi à faire comprendre que ces 30% du SMIC, ce n'était pas de l'argent de poche, mais *l'entière*té du budget avec lequel devaient vivre les jeunes adultes qui n'ont pas accès au RMI-RSA.

J'ai récemment recroisé un des conseillers de ces ministres. Dix ans après, il rôde encore à l'Assemblée pour défendre les intérêts d'un des plus grands labos pharmaceutiques. Ce jour-là, il avait fort à faire à cause de la campagne choc de Médecins du monde accusant à raison les laboratoires pharmaceutiques de faire leur beurre sur le dos des malades et de la Sécu, à coups de 46 988 euros pour le traitement de l'hépatite C ou de 20 000 % de marge sur le traitement d'une leucémie. Sûrement qu'il se trouvera un député attentif pour déposer un amendement contre la régulation de ce genre de chantage à la vie des patients en expliquant que si on régule trop, "on va pénaliser les entreprises"...

Dans cette poursuite mythique de la très sainte croissance, on a depuis longtemps perdu l'intérêt général de vue. Dans les années 70, la croissance permettait des créations d'emplois et une répartition équitable des gains, grosso modo conforme à la poursuite de l'intérêt général. Depuis qu'il n'y a plus de croissance, les inégalités explosent. Mais sans croissance "on ne sait pas faire", nous disent nos "responsables", alors on ne fait pas.

Et quand ça ne marche pas, c'est la faute à pas de chance, ainsi que l'explique Hollande avec son navrant : "Je n'ai pas eu de bol sur le chômage."³²

Impossible d'envisager que les "Trente Glorieuses" et la croissance soutenue ne sont pas la norme mais l'exception. Impossible de concevoir que cette croissance forte ne soit ni soutenable, ni même souhaitable, ou que certaines activités soient destructrices d'emplois³³.

Pour eux, il n'y a pas d'alternative. Alors sonnés, désespérés, ils continuent à pomper, dans leur cynique impuissance, sans égard pour l'intérêt général ou le bien commun, qui attendront.

L'ACCÉLÉRATEUR DU PROBLÈME : CONFLITS D'INTÉRÊTS ET LOBBY BANCAIRE

"On ne vous demandera plus, messieurs les députés, de soutenir un ministère mais d'appuyer un gigantesque conseil d'administration." Le président, film d'Henri Verneuil, 1961

Août 2016. Michel Sapin, ministre des Finances, vient d'embaucher un ancien haut dirigeant de la banque en tant que directeur de cabinet. Avant de travailler pendant 15 ans à la Société Générale, Thierry Aulagnon avait déjà été le directeur de cabinet du ministre des Finances Sapin Michel, un quart de siècle plus tôt, en 1992-1993... En réaction à la polémique, le ministre a voulu rassurer sur les accusations

32. *Conversation privées avec le Président*, Éd. Albin Michel.

33. Ainsi de la transition numérique bien sûr. A la Société Générale, "le montant du CICE a atteint pour la Société Générale 38,6 millions d'euros en 2015. Son utilisation "s'est effectuée à travers la poursuite des investissements technologiques, notamment dans la transition numérique".

Selon la CFDT Société Générale, deuxième syndicat de la banque, la transition numérique se traduit par "des suppressions de postes". Ainsi la Société Générale a annoncé que la fermeture de 400 agences (environ 2 000 postes supprimés) d'ici à 2020 et de six centres dédiés aux services administratifs (550 suppressions de postes) avait été justifiée par l'essor grandissant du numérique. www.cbanque.com/actu/57530/societe-generale-la-politique-des-dividendes-et-du-cice-irrite-la-cfdt

de conflits d'intérêts en demandant à ses équipes de ne pas communiquer avec leur nouveau chef lorsqu'ils auront des informations sur les sujets relatifs à des entreprises avec lesquelles Thierry Aulagnon a été lié d'une manière ou d'une autre : la Société Générale, Thalès, Banque Populaire-Caisse d'Épargne, Air-France-KLM, We share bonds et MAB Finances. Le compte n'y est d'ailleurs pas : puisque le directeur de la Société Générale est président de la Fédération française des banques, il faudrait que le directeur de cabinet du ministre des Finances soit maintenu dans le secret de l'activité de l'ensemble du marché bancaire français.

Qui connaît le fonctionnement d'un cabinet ministériel sait que ce garde-fou n'est qu'un stratagème de communication jeté aux journalistes. Mais ceux-ci ne s'y trompent pas tous, le journaliste de la *Tribune* de conclure son article sur le sujet : "Une façon bien légère de rassurer sur l'absence de conflits d'intérêts qu'impliquerait la nomination de Thierry Aulagnon."³⁴ Plus qu'une façon légère de rassurer sur l'absence de conflits d'intérêts, c'est un aveu !

Cette anecdote estivale résume à elle seule l'État de notre démocratie. Pantouflages et conflits d'intérêts dans tous les sens, et maintien à travers les âges de cette oligarchie politico-économique qui n'a pourtant pas brillé en présidant aux destinées du pays.

"Il n'est pas élu, et pourtant il gouverne", disait Hollande... Si *l'adversaire* gouverne, c'est qu'il n'a plus la forme d'un lobby, il est devenu "le pouvoir" : via le pantouflage et les conflits d'intérêts, ce sont les amis, les proches, les employeurs passés ou futurs qui donnent la direction politique. On ne compte plus les conseillers ministériels émanant du secteur bancaire ou financier ou s'y précipitant pour pantoufler et vendre leur carnet d'adresses et leur influence sur les décisions publiques.

La valse des conseillers entre le public et le privé, et le secteur financier en particulier, donne le tournis.

34. Bercy : une nomination qui tombe très mal. *La Tribune*, 12 août 2016 www.latribune.fr/economie/france/bercy-une-nomination-qui-tombe-tres-mal-592403.html

Le "Monsieur économie" de l'Élysée, Jean-Jacques Barberis, 35 ans, celui qui apparaissait en "Une" de *l'Obs* il y a encore quelques mois, a ainsi intégré le fonds Amundi, filiale commune du Crédit Agricole et de la Société Générale, pour une rémunération annuelle d'environ 400 000 euros par an. Amundi ? C'est ce fonds de gestion, épinglé par l'ONG Oxfam pour avoir spéculé sur les matières premières, participant ainsi à la flambée des prix de produits essentiels à l'alimentation d'une grande partie de l'Afrique de l'Ouest...

La carrière de ce monsieur pose un problème à notre démocratie : s'il poursuit dans une grande banque, une assurance, un fonds d'investissement après son passage à l'Élysée, que penser des mesures qu'il préconisait encore quelques mois avant ? Défendait-il alors son employeur du moment, c'est-à-dire nous, les contribuables, ou déjà les intérêts du prochain ? Le conflit d'intérêts est patent.

Ainsi l'ex-conseillère économique de François Hollande, Laurence Boone, a été récemment nommée chez l'assureur Axa, après avoir auparavant déjà travaillé pour la Bank of America Merrill Lynch. Chez Axa, elle y a retrouvé son ancienne collègue Sandrine Duchêne, ancienne conseillère de François Hollande à l'Élysée également. Sébastien Dessillons, l'ancien conseiller entreprises et affaires industrielles de Manuel Valls, a lui rejoint BNP Paribas en tant que "senior banker". Auparavant, le conseiller au financement de l'Économie de Jean-Marc Ayrault, Nicolas Namias, avait quitté Matignon pour la direction de Natixis. Ce phénomène ne touche évidemment pas que les banques. Julien Pouget, conseiller du Président dans les domaines de l'économie et de l'industrie, veut rejoindre Total. Il y a quelques mois, c'est une conseillère du ministre de l'Agriculture, Anne-Laure Fondeur, qui rejoignait le lobby des semenciers³⁵.

Les inspecteurs des Finances, issus de l'ENA, font de leur carrière une suite d'allers-retours entre la banque et l'administration. C'est le cas de Michel Pébereau, président de BNP-Paribas, de Frédéric Oudéa, directeur de la Société

35. Une conseillère du ministre de l'Agriculture rejoint le lobby des semenciers, Barnabé Binctin, Reporterre, reporterre.net/Une-conseillere-du-ministre-de-l-Agriculture-rejoint-le-lobby-des-semenciers

té Générale (et ex-conseiller de Nicolas Sarkozy), de François Pérol, président du groupe Banque Populaire-Caisse d'épargne (BPCE), de Pierre Mariani, ex-patron de Dexia ou encore Henri de Castries, PDG d'Axa.³⁶

Après avoir présidé la Commission européenne pendant dix ans, de 2004 à 2014, José Manuel Barroso s'est fait embaucher par Goldman Sachs. Les règles empêchent le pantouflage dans les 18 mois suivant le départ de la Commission. Le Portugais a été engagé 20 mois après, suivant l'exemple de son prédécesseur à la tête de la Commission et ancien premier ministre italien Romano Prodi. Cette passerelle à double-sens avait également été empruntée par l'actuel président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, qui, avant de signer de sa main les billets de banque en euros, était vice-président de la branche européenne de celle que l'on surnomme "*Government Sachs*", tant elle a réussi à s'infiltrer dans les administrations du monde entier.

La justice n'est pas épargnée par ces conflits d'intérêts, loin de là. Ainsi a-t-on appris que Roger Le Loire, 63 ans, doyen des juges d'instruction du pôle financier, comptait se lancer en politique aux côtés des Républicains³⁷. De quoi malheureusement distiller le doute sur sa partialité dans nombre d'affaires sensibles : l'enquête sur le financement de la campagne de 2012 de Nicolas Sarkozy dite "*Bygmalion*", celle des sondages de l'Élysée, la plainte, toujours de Nicolas Sarkozy contre Mediapart en réaction aux accusations de financement libyen... Cerise sur le gâteau, c'est également le juge Le Loire qui est en charge de 2 plaintes déposées par Jérôme Kerviel contre la Société Générale, dirigée par Frédéric Oudéa ancien conseiller de Nicolas Sarkozy, pour des faits survenus pendant que ce dernier présidait. Rappelons qu'en matière de justice, la Cour européenne des droits de l'Homme estime que l'apparence de la justice - et de l'impartialité - compte autant que la justice. Cette impartialité semble mise en doute.

36. Collusion et pantouflage, quand le lobby bancaire met la main sur la haute administration. Agnès Rousseau, Bastamag, 28 septembre 2015. www.bastamag.net/Collusion-et-pantouflage-quand-le-lobby-bancaire-met-la-main-sur-la-haute-administration.

37. La tentation politique du juge Le Loire, *Le Monde*, 6 août 2016

MACRON, LE PUR PRODUIT DE L'ENTRE-SOI

Énarque, inspecteur des finances, ancien banquier, proche conseiller de Hollande pendant les deux premières années du quinquennat, Emmanuel Macron est la caricature de cette entreprise. Il est l'artisan du Pacte de responsabilité et du CICE qui ont déversé des dizaines de milliards d'euros d'argent public sur les entreprises sans la moindre contrepartie sociale ou environnementale, avec un bilan plus que mitigé : censés aider les entreprises françaises sur les marchés internationaux, ses milliards ont souvent servi les intérêts de grands groupes présents sur le sol français ! Il y a peu, il inspirait sans l'assumer la loi dite "travail", qui permettra demain aux entreprises d'importer le dumping social via les accords d'entreprise qui prévaudront sur le reste. C'est lui également qui promouvait les privatisations de nos aéroports, à Toulouse ou à Nice... ainsi que celle de Réseau de transport d'électricité, tout en ayant pris soin de placer des proches au sein de l'Agence des participations de l'État en charge de ces privatisations.

En 2007, Nicolas Sarkozy avait au moins le mérite de la franchise : il avait concentré sa politique de financement sur les grandes fortunes, les "donateurs du premier cercle" de son parti. Il travaillait donc pour eux et avait sitôt élu tenu ses engagements en multipliant les mesures favorables à cette clientèle, en particulier l'augmentation de la franchise de droits de succession sur les héritages.

Aujourd'hui, avec un Emmanuel Macron en poste et en campagne à la fois, mais qui n'assumait pas ces collectes de fonds auprès des grandes fortunes, on pouvait se demander : *pour qui travaille-t-il vraiment ?* Pour le citoyen français ? Que promettait le ministre de l'Économie à temps partiel aux banquiers lors de ces dîners de collecte de fonds, comme le jeudi 14 avril 2016 à Londres³⁸ avant de les annuler sous la pression ? Sitôt parti, il ne lui aura pas fallu 10 jours pour reprendre ces collectes de fonds auprès des milieux d'affaires londoniens.

38. Macron lève-t-il des fonds ? Un député LR saisit la Haute Autorité pour la transparence, *L'express*, 12 mai 2016

Comment imaginer que ces individus, formatés à la même idéologie, conseillent ou prennent des mesures contraires aux intérêts de leur ex et futurs employeurs ou sponsors ?

Je ne dis pas que ces personnes n'ont pas pour certaines le devoir de servir l'État chevillé au corps. À mon sens, c'est une question de durée et de manque de diversité dans les parcours. Voilà 36 ans que les promus de la promotion Voltaire se partagent ensemble tous les postes. À force d'entre-soi, à force d'esprit de corps, de la promotion de l'ENA à celle de l'Inspection des finances, de Polytechnique ou des Ponts et Chaussées, on oublie de réfléchir autrement que via cette pensée magique en échec depuis 40 ans. On perd pied avec la réalité. C'est ce que décrit en d'autres termes Yves Saintomer, qui analyse la post-démocratie, où "citoyens et élus n'ont plus prise sur les décisions importantes".

"Le resserrement de la sphère des élites est un phénomène majeur. En France notamment où le taux de porosité entre le monde économique, la haute administration et le secteur privé est particulièrement fort. Les membres de cette élite sortent des mêmes grandes écoles, se connaissent et se côtoient, passent d'un secteur à l'autre au gré de leurs carrières. Ils sont très largement coupés de l'expérience sociale de la majorité de la population. Auparavant, [...] des personnes d'origines sociales diverses pouvaient encore accéder à des responsabilités politiques importantes et apporter un autre regard, une autre expérience. Ce n'est plus le cas."³⁹

Cette déconnexion avec la réalité, c'est aussi ce sénateur qui explique à des militants de Génération précaire qu'ils ne connaissent pas l'entreprise. Surpris par cette affirmation, ils restent comme interdits. Ce n'est qu'après le rendez-vous qu'ils ont pu vérifier que cet homme était sénateur depuis 1989, l'année de leur naissance... et n'avait pas mis les pieds en entreprise depuis.

Les conflits d'intérêts et la perte de vue de l'intérêt général sont valables pour les élus également.

39. Yves Saintomer : la démocratie devient un spectacle, pendant que l'essentiel se déroule en coulisses. Entretien avec *Télérama*, juillet 2016.

Alors qu'il était président de la commission chargée d'examiner la loi de transition énergétique, qu'on nous promettait comme pierre angulaire du mandat, le député Brottes (celui qui suppliait Roumegas de taire les sources de ses amendements) a quitté son mandat pour rejoindre Réseau de transport d'électricité, RTE, filiale d'EDF. Au point que la proximité de son embauche jette le doute sur les conclusions de sa commission.

François Bayrou résume bien le problème : "Cette décision est profondément malsaine. Un député, qui plus est un député président d'une commission, un député qui a porté un très grand nombre de textes, d'amendements concernant l'électricité, concernant EDF, va se retrouver à la tête d'une filiale d'EDF pour laquelle il aura lui-même fixé les règles et naturellement avec le pouvoir et les avantages qui vont avec. (...) Ceci est insupportable."⁴⁰

Au moins Brottes a-t-il dû démissionner puisque les deux postes n'étaient pas cumulables. Le cas de l'eurodéputée Rachida Dati est encore plus flagrant : d'après *Le Point*, elle aurait perçu 512 416 euros d'honoraires d'avocat en 2012, en particulier de la part de GDF-Suez, de quoi interroger sur ses prises de positions anti énergies renouvelables et ses votes systématiquement favorables aux gaziers.

Nous sommes gouvernés par une élite *irresponsable* qui a perdu de vue le bien commun. Irresponsable au sens qu'elle peut dire et faire n'importe quoi, ce n'est pas elle qui paiera les pots cassés. Le cas Lagarde l'illustre à l'extrême. Inquiétée dans l'affaire Tapie, on attend encore son jugement. Si nous revenons à l'affaire dite Kerviel, c'est avec une légèreté affligeante que nos ministres des Finances et du Budget ont réagi en offrant à la banque l'équivalent de 30 euros par Français sans justificatif.

CONCUSSION ?

Cet argent doit revenir aux contribuables, et ceux qui ont géré cette affaire avec une telle frivolité doivent être sanction-

40. La nomination de François Brottes à la tête de RTE fait des vagues, *Le Figaro*, 24 juillet 2015.

nés. Depuis le jugement de la Cour de cassation qui estime que la banque est en partie responsable de ses pertes (voir la partie "Devant les tribunaux"), l'État serait en droit de demander le remboursement. Depuis, les différents ministres ont tergiversé, temporisé, attendant une décision de justice définitive. Il est temps : l'État doit récupérer les sommes, la banque doit rembourser.

Mais rembourser ne suffit pas. On ne peut pas agir aussi légèrement avec l'argent du contribuable. Il existe un délit mal connu du grand public : la concussion. L'article 432-10 du Code pénal la définit comme "le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, (...) d'accorder sous une forme quelconque et pour quelque motif que ce soit une exonération ou franchise des droits, contributions, impôts ou taxes publics en violation des textes légaux ou réglementaires." Sous l'Ancien Régime, elle est passible de peine capitale, et en 2016 de cinq ans de prison et de 75 000 euros d'amende. Ainsi Éric Woerth est-il soupçonné par le procureur général près la Cour des comptes d'avoir refusé de réclamer des sommes à Bernard Tapie. Observant que "ces agissements pourraient être passibles de poursuites devant la Cour de discipline budgétaire et financière", le magistrat indique qu'"au plan pénal, ces éléments pourraient également venir à l'appui de poursuites sur le fondement du délit de concussion"⁴¹.

Dans le cas Woerth, l'impôt de Tapie est passé de 101 millions d'euros à 11 millions, soit une belle ristourne de 90 millions, aux frais du contribuable. Nous sommes en présence de la même situation - avec un montant 25 fois plus élevé cette fois - s'agissant de Mesdames Lagarde et Péresse et Messieurs Baroin, Moscovici, Sapin, ministres des Finances, et de Messieurs Woerth, Cahuzac, Cazeneuve et Eckert, ministres du Budget. À des degrés divers évidemment : Lagarde et Woerth pour avoir offert la ristourne sans attendre que la justice ait tranché, les ministres en exercice depuis (a fortiori depuis le jugement de la Cour de cassation) pour n'avoir pas

41. Sapin est sommé d'agir après le cadeau de Woerth à Tapie, Mediapart 13 janvier 2016

entrepris les démarches visant à récupérer les sommes.

Je doute que le parquet engage de lui-même des poursuites, aussi faudra-t-il y travailler avec des associations anti-corruption. J'y prendrai toute ma part.

IRRESPONSABILITÉ ET IMPUNITÉ DES MINISTRES

Si la délinquance en col blanc des banquiers est peu sanctionnée, celle des ministres l'est encore moins ! La Cour de Justice de la République juge les membres du gouvernement pour les crimes et délits commis dans l'exercice de leur fonction. Cette anomalie judiciaire permet par son fonctionnement une quasi impunité aux ministres qu'elle est censée juger. François Hollande avait fait de la suppression de cette Cour un engagement de campagne en 2012, réaffirmé en 2014 : "Les ministres doivent être des citoyens comme les autres" et donc être "soumis aux juridictions de droit commun". Entre sa création en 1993, en réaction à l'affaire du sang contaminé, et fin 2012, la commission des requêtes avait reçu 1 124 plaintes de particuliers. 97% des plaintes examinées ont fait l'objet d'un classement sans suite. Trente-trois ont été transmises au ministère public aux fins de saisine de la commission d'instruction. Au cours de la même période, la commission a rendu six avis conformes sur des saisines d'office du procureur général. Pour l'instant, elle n'a siégé que quatre fois dans son histoire⁴². Il faut dire qu'avec 12 parlementaires pour 3 juges, le ministre, qui a souvent également été député ou sénateur, y est jugé entre amis, si ce n'est en famille. On se tutoie, on prend des nouvelles, on se renvoie l'ascenseur. Le jugement, sur les faits, attendra.

De la Cour, idéalement située sur l'esplanade des Invalides, seules cinq minutes à pied sont nécessaires pour accéder au bureau du Président de l'Assemblée nationale.

42. Annexe 36 du Rapport de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi de finances pour 2015. www.assemblee-nationale.fr//14/budget/plf2015/b2260-tIII-a36.asp

Dix pour entrer dans le bureau du Premier ministre. La Cour coûte chaque année 861 500 euros à la République.⁴³

J'ai conscience que le tableau que je dresse de notre démocratie est plutôt sombre. Et pourtant on ne touche là que quelques exemples, tous publics. Cela n'est que la partie immergée de l'iceberg, la partie visible. Même la Commission européenne s'est émue récemment du faible nombre de condamnations pour corruption en France, malgré l'abondance des faits constatés⁴⁴. Et elle n'en déduisait pas que nos élites étaient irréfutables !

À ce stade, je ne peux que rejoindre les conclusions d'Eva Joly dans sa tribune sur les questions que l'affaire dite Kerviel pose au pays : "Ici se rejoignent l'exigence de vérité et l'impératif civique. Chaque jour qui passe montre que nos sociétés sont malades, et d'abord de leur matérialisme. Le traitement de l'affaire dite Kerviel dira si nous avons définitivement rendu les armes devant les puissances de l'argent ou si un espoir de désintoxication de nos sociétés est encore permis."

Je formule le souhait que l'affaire dite Kerviel nous dessille les yeux et nous pousse à agir. Notre démocratie est un théâtre d'ombres, minée par les puissances de l'argent et la démission politique de nos "élites". Le dénouement de cette affaire et sa transformation en affaire d'État doit nous amener à tirer les leçons et à agir vigoureusement, comme on se sert du fond de la piscine pour pouvoir remonter à la surface et prendre sa respiration.

43 Projet de loi de finances pour 2016 : Pouvoirs publics. Rapport du Sénat www.senat.fr/rap/l15-164-323/l15-164-3237.html

44 "L'UE tance la France sur la lutte contre la corruption" Euractiv.fr www.euractiv.fr/section/justice-affaires-interieures/news/l-ue-tance-la-france-sur-la-lutte-contre-la-corruption/

3

PLAIDOYER POUR UNE REDISTRIBUTION DES POUVOIRS : LES ACTES DE ROOSEVELT PLUTÔT QUE LE DISCOURS DU BOURGET

Le pouvoir de ne pas réguler est entre les mains d'un petit nombre, d'une oligarchie qui enferme des millions de citoyens dans des vies sans horizon, sans espoir. Redistribuer les pouvoirs politiques et économiques, en désintoxiquant notre pays du pantouflage et des conflits d'intérêts, et en remettant la finance à sa place, est une nécessité. La redistribution du "pouvoir", c'est-à-dire de la capacité de choisir sa vie et de pouvoir en changer est un horizon politique. Voilà pourquoi c'est dans un livre qui débute sur la quête des 2 milliards que la Société Générale doit aux Français que je terminerai sur une proposition d'expérimentation du revenu universel. Les leçons que je tire de cette affaire Société Générale et de l'impunité de cette banque ne valent pas programme politique. Il s'agit d'une simple contribution que je veux verser au débat. Elle est forcément partielle et évidemment partielle. J'espère cependant qu'elle permettra à chacune et chacun de réaliser que si l'état de notre démocratie suscite colère et indignation, il existe une voie positive de changement pour notre pays et continent, mais aussi d'émancipation pour chacun d'entre nous, en harmonie avec les autres et notre environnement.

C'EST POSSIBLE : CELA A DÉJÀ ÉTÉ FAIT

La bonne nouvelle, c'est qu'un pays qui reprend la maîtrise de son destin en régulant la finance, cela a déjà été fait.

En témoigne ce discours de Franklin D. Roosevelt alors en campagne en 1936 pour sa réélection. Arrivé au pouvoir en pleine Grande Dépression, il avait annoncé et réellement pris les mesures drastiques d'assainissement de la situation : lutte contre les oligopoles, séparation des banques de dépôt et d'affaires, obligation de transparence et d'information sur les opérations financières, salaire maximal via un taux d'impôt sur le revenu de 91 % ! Et une politique de grands travaux pour faire redémarrer l'économie et améliorer son potentiel de long terme.

Au point de se faire de la finance un vrai repère d'ennemis, ce dont il se félicite dans ce discours savoureux :

“Pendant presque quatre ans vous avez eu un gouvernement qui s’est retroussé les manches au lieu de se tourner les pouces. Nous avons dû lutter contre les vieux ennemis de la paix - les monopoles commerciaux et financiers, les spéculateurs, les banquiers sans scrupule, ceux qui attisent les antagonismes de classe ou le sectarisme, et les profiteurs de guerre.

Tous ceux-là avaient commencé à considérer le gouvernement des États-Unis comme un simple appendice de leurs propres affaires.

Nous savons maintenant qu’il est tout aussi dangereux d’être gouverné par les puissances de l’argent que par le crime organisé.

Jamais dans notre histoire ces forces n’avaient été aussi unies contre un candidat qu’aujourd’hui.

Elles sont unanimes dans leur haine à mon égard et je me félicite de cette haine. J’aimerais que l’on dise de mon premier mandat que les forces de la cupidité et de la soif de pouvoir y ont trouvé une opposition.

J’aimerais que l’on dise de mon second qu’elles y ont trouvé leur maître.

Le peuple américain sait désormais, à l’issue de ces quatre années, que la Maison-Blanche n’a plus qu’un seul accès : la porte d’entrée. Depuis le 4 mars 1933 elle n’a plus qu’une seule clé, et elle se trouve dans ma poche. Elle y est

ce soir. Tant que je serai président, elle y restera. Ceux qui étaient habitués à en posséder un double sont mécontents, certains sont désespérés.”

La comparaison avec François Hollande est cruelle. Lui a distribué le double des clés, partout, à tout-va.

Et d’“adversaire” du Bourget, la finance est devenue “amie”, de la bouche même de Michel Sapin⁴⁵.

DÉSINTOXIQUER LA DÉMOCRATIE : PROPOSITIONS POUR RESPONSABILISER LES ÉLITES

Eva Joly dans son livre *Le loup dans la bergerie*⁴⁶ détaille comment sous les gouvernements Juncker, Premier ministre de 1995 à 2013, le Luxembourg a prospéré *grâce* à l’Europe mais aussi et surtout *contre* l’Europe, en particulier en stimulant l’évasion fiscale, au point de fragiliser le projet européen dans son ensemble.

En France, la métaphore est tout aussi valable. Ces conflits d’intérêts entre politique et finance fragilisent notre démocratie et sapent même son fondement (consentement à l’impôt par exemple, et poursuite de l’intérêt général).

Je crois qu’on ne peut pas reprocher au loup de rentrer dans la bergerie si la porte est ouverte. À nous de modifier nos règles, bousculer et remplacer nos représentants pour que la porte soit bien fermée.

Nous pouvons nous inspirer du code d’éthique de Podemos qui définit les représentants publics comme “des serveurs du bien public qui assument un contrat avec leurs électeurs”. Ce code instaure un plafonnement des indemnités ou la limitation du cumul des mandats dans le temps. Les élus ne peuvent occuper qu’un nombre restreint de fonctions publiques et le tourniquet est interdit : un élu ne peut avoir de fonction dans une entreprise liée à sa fonction publique pendant dix ans.

45. Sapin : la bonne finance est l’amie du gouvernement. *Le Monde*, 6 juillet 2014

46. *Le Loup dans la bergerie*, Eva Joly, Guillemette Faure, Les Arènes, 2016.

Pour Podemos, cette conception du rôle de l'élu vise à garantir que "la politique cesse d'être un espace au service des intérêts privés". Il s'agit aussi d'assurer une représentation miroir fondée sur une similarité entre représentants et représentés. Pour Íñigo Errejón, un des fondateurs de Podemos, "peut-être que quand on gagne la même chose que les gens, on légifère pour les gens⁴⁷." On a trop vu en effet en France de députés se plaindre du niveau trop élevé du SMIC ou du RSA sans avoir jamais expérimenté de vivre avec.

En plus du renouvellement souhaitable de notre classe politique, il nous faut aussi responsabiliser nos "élites" déjà en place pour en finir avec cette culture de l'impunité.

Aujourd'hui les condamnations sont symboliques et relèvent le plus souvent du sursis (Guéant en 2015 ou Dassault en 2016).

Ces condamnations doivent devenir effectives et dissuasives. Pour les élus, il faut avancer sur la question de l'inéligibilité automatique avec un plancher de 5 à 10 ans. Il faut avoir un casier vierge pour plusieurs centaines de métiers, mais l'on permet à des condamnés de se représenter, profitant ainsi doublement de la clientèle qu'ils se sont constitués pour se "blanchir" avec l'onction du suffrage universel et de l'immunité qui va avec. Cette immunité inventée d'ailleurs pour protéger nos élus du harcèlement juridique des patrons qui au XIX^e siècle trouvaient là un moyen facile d'empêcher la fabrique de la loi, il faut la faire évoluer. A minima, les règlements intérieurs de l'Assemblée et du Sénat doivent permettre la levée automatique de l'immunité parlementaire en cas d'accusation mettant en cause la probité. Les différents épisodes des refus de levée d'immunité parlementaire du sénateur Dassault ou du député Giaccobi trahissent l'esprit de la séparation des pouvoirs et offrent l'image d'une république bananière.

Et bien sûr les assemblées doivent organiser la mise en retrait automatique des élus condamnés. Par exemple celle de Sylvie Andrieux, cette députée des Bouches-du-Rhône condamnée à de la prison ferme pour détournement de

47. *Podemos, de l'indignation aux élections*, Héloïse Nez, éditions Les Petits Matins, 2015.

fonds publics et qui siège encore au Palais Bourbon.

S'agissant des conflits d'intérêts et du pantouflage, il faut interdire la possibilité pour un fonctionnaire ou un politique de rejoindre une entreprise dans un secteur dont il était responsable, dans l'administration ou au gouvernement. Il faut pour cela renforcer la commission de déontologie aujourd'hui impuissante et garantir son indépendance. On pourra s'inspirer des propositions faites au niveau européen par Corporate Europe Observatory ou du "Livre noir des banques"⁴⁸ qui propose de "créer un commissaire aux conflits d'intérêts comme il en existe au Canada depuis 2007". La transparence sur les trajectoires des conseillers et hauts fonctionnaires doit être de mise et l'intérêt à agir en justice des associations reconnues en matière de lutte anti-corruption doit être généralisé.

Enfin, la Cour de Justice de la République doit être supprimée, comme s'y était engagé François Hollande. On peut trouver d'autres filtres pour ne pas poursuivre inutilement les ministres, mais l'adage "à grand pouvoir, grandes responsabilités" doit s'appliquer. Aujourd'hui, c'est l'impunité qui règne.

DÉSINTOXIQUER LA FINANCE : PROPOSITIONS POUR LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ DES BANQUIERS

Nous devons nous attaquer au poids des banques, à leurs pratiques et à l'impunité des banksters.

Il faut tout d'abord une loi de séparation bancaire digne de ce nom, à l'instar du Glass-Steagall Act de Roosevelt. Ainsi les banques qui veulent spéculer pourront le faire mais via des sociétés indépendantes de celles qui accueillent les dépôts des épargnants. Cela permet de faire peser sur les seuls spéculateurs le poids de leurs mésaventures, quitte à envisager leur faillite pure et simple.

Il existe une autre régulation que nous sommes en train d'importer des États-Unis, mise en place par Obama cette fois, la loi dite Fatca. Il s'agit de mettre en place un échange

48. *Livre noir des banques*, par Attac et Basta ! Edition Les Liens qui libèrent, 2015

automatique d'informations sur les comptes que les banques ouvrent à l'étranger. Cette loi entre en vigueur à partir de 2017-2018. Mais pour que cette loi fonctionne, la dissuasion doit être sévère : coopération des banques sous peine de surtaxation ou même retrait de l'autorisation d'opérer en Europe.

La taxe Tobin sur les transactions financières est un excellent moyen de désinciter à la finance spéculative. Appliquée à tous les supports, elle peut rapporter plusieurs milliards rien qu'en France et grandement contribuer à la stabilité du marché financier. Avec une infime taxe sur chaque transaction, c'est tout le système du trading à haute fréquence, hautement déstabilisateur, qui perdra son intérêt. La moindre rémunération voire, l'arrêt de ces activités hautement toxiques et hypertrophiées⁴⁹ ne peuvent qu'être bénéfiques au pays. Une spéculation moins rémunératrice c'est aussi plus de prêts accordés à l'économie réelle.

En matière de lutte contre l'évasion fiscale, il faut déjà durcir la répression de la fraude fiscale, qui est un vol des recettes de la collectivité et dont il faut punir en conséquence les auteurs et les complices.

Françoise Hardy, Laetitia Casta, Michel Polnareff, Florent Pagny, Johnny Hallyday, Alain Delon ou encore Gérard Depardieu, sans compter les sportifs, la liste est trop longue de ceux qui ne paient pas leur juste part, grâce à tel ou tel arrangement. Chez les écologistes, pour se présenter à une élection, il faut être à jour de ses cotisations et de ses reversements d'élus. Pour se présenter à un marché public, une entreprise ou une association doivent délivrer des quittus de l'URSSAF (démarche que l'on pourrait simplifier et automatiser), pourquoi ne peut-on pas étendre ce principe aux candidatures à des élections ? Ainsi qu'aux postes prestigieux comme l'Équipe de France, foot ou tennis, joueurs ou entraîneurs ? Peut-être demain pourra-t-on ainsi éviter ces matches de Coupe Davis de joueurs suisses contre des

49. Le trading à haute fréquence peut représenter plus de 40 % des volumes sur les actions européennes et 70% des ordres sur certains marchés.

joueurs français résidents fiscaux en Suisse, le tout sponsorisé par BNP Paribas ?

Le consentement à l'impôt n'est valable que si l'impôt est supporté par tous équitablement. "La sécession fiscale"⁵⁰ des plus riches et des plus célèbres est la plus sûre manière de briser ce consentement et ainsi favoriser une société "où les rentiers l'emportent sur les créateurs et où le travail et le mérite perdent toute valeur".

Ce poids des rentes sur l'innovation se mesure à l'aune d'un simple constat : les TPE et PME paient aujourd'hui en moyenne 28% d'impôts contre 8% pour les multinationales, ces dernières pouvant consacrer les moyens nécessaires à l'optimisation. Une mesure simple à mettre en place pour restaurer "l'égalité des armes" et cesser de systématiquement favoriser les grands groupes alors que l'emploi et l'innovation proviennent surtout des PME : un impôt plancher.

Pour que l'égalité devant l'impôt redevienne la norme, il faudra commencer par faire sauter le "verrou de Bercy". La France est peut être l'un des seuls pays d'Europe où la justice a besoin de l'autorisation du ministre des Finances pour enquêter sur un fraudeur. C'est ainsi que "plus de 90% des cas de fraudes constatés par l'administration fiscale échappent à l'appréciation du ministère public"⁵¹.

Le ministère explique que la promesse de l'absence de poursuite pénale permet de faciliter les retours d'exilés fiscaux. Mais ce fonctionnement piétine la séparation des pouvoirs et constitue une rupture manifeste de l'égalité devant la loi qui doit tout simplement être abolie.

Pour une lutte efficace contre l'évasion fiscale, il faut également pouvoir poursuivre les intermédiaires qui soutiennent l'évasion fiscale. Comment se fait-il que la Société Générale puisse multiplier les filiales au Panama "pour le compte de

50. Voir à ce sujet "Pourquoi nous consentons à l'impôt", Tribune parue dans *Alternatives économiques*, 6 février 2007.

51. Seulement 1 000 poursuites pénales sur 15 000 redressements assortis de pénalités (de 40% ou 80%) "pour mauvaise foi ou manœuvre frauduleuse". Source *Le Monde*, Fraude fiscale : le Conseil constitutionnel sauve le verrou de Bercy, 22 juillet 2016.

ses clients” et ne soit pas inquiétée. Cela implique de remédier à la fonte des effectifs de la Direction générale des finances publiques. Elle a perdu plus de 11 000 agents depuis 2008. On doit pourtant comprendre que les enquêteurs fiscaux comme les inspecteurs du travail ne sont pas un poids pour les finances publiques, mais sont bien au contraire au service de la lutte contre la fraude.

Il faut également rompre la relation de clientèle entre l’entreprise et son commissaire aux comptes censé attester de l’authenticité de ces comptes, en reconnaissant et en gérant la certification des comptes des entreprises comme un service d’intérêt général.

Nous devons pouvoir passer les multinationales au détecteur de mensonges en instaurant un reporting pays par pays pour toutes les multinationales présentes au sein de l’Union européenne (comme le Sénat l’a fait pour les banques). Ainsi nous aurons une vision claire de l’activité réelle ou largement fictive des entreprises dans chaque pays. Les entreprises refusant de s’expliquer sur leur activité pays par pays (y compris dans les paradis fiscaux) devront être boycottées par l’État⁵².

La France doit aussi s’inspirer de ce qui se pratique aux États-Unis et ailleurs dans le monde : les *class action* ou actions de groupe élargies aux autres secteurs que les petits litiges, et notamment la corruption ; les *sentencing guidelines*, c’est-à-dire des barèmes pour les peines et des amendes très élevées (par exemple en pourcentage du chiffre d’affaires) pour les entreprises. Ainsi Reuters faisait remarquer que les États-Unis ont ainsi infligé plus de 235 milliards d’amendes (soit un montant similaire au produit intérieur brut de la Grèce) à 20 banques depuis la crise de 2008.

Il faut importer également le principe du *Respondeat superior*, c’est-à-dire le fait que la responsabilité pénale d’une entreprise puisse être engagée du fait de l’action de n’im-

52. C’est ce que nous avons commencé à mettre en place pour les emprunts auprès des banques en 2010 à la région Île-de-France sous l’impulsion du groupe écologiste. La Terre ne s’est pas arrêtée de tourner.

porte quel salarié. Pour Éric Alt (vice-président de l'association Anticor) et William Bourdon (président de l'association Sherpa), nous devons enfin importer "les procédures qui permettent à la justice de confisquer les profits tirés de la corruption (*disgorgement*), d'imposer la réparation intégrale des dommages causés, de licencier les dirigeants qui ont laissé prospérer les mauvaises pratiques".

La mobilisation de la société civile reste essentielle. Dans cette bataille contre l'évasion fiscale, Jon Palais, militant de Bizi ! et d'ANV-COP 21, sera jugé le 9 janvier 2017 à Dax pour une action menée dans une agence BNP Paribas à Paris en octobre 2015, à la veille de la COP 21. Il risque cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende pour avoir volé des chaises pour dénoncer l'évasion fiscale facilitée par la banque. Ce ne sont pas les militants qui luttent de manière non-violente contre l'évasion fiscale qu'il faut juger mais bien les banques et les pouvoirs publics qui la facilitent. Les «faucheurs de chaises», dont l'auteur de ces lignes, ont réalisé 39 actions de réquisitions de chaises avec plusieurs centaines de citoyens - à visage découvert dans les agences bancaires pour dénoncer l'évasion fiscale. Ces réquisitions citoyennes de chaises répondaient à un appel lancé avant la COP 21 pour que les États en finissent avec les paradis fiscaux afin de pouvoir financer la lutte contre le changement climatique.

C'est en partie grâce aux mobilisations de Bizi ! que la Société Générale s'est retirée d'Alpha Coal, plus grand projet charbonnier au monde qui menaçait la Grande Barrière de Corail ou que BNP Paribas a engagé la fermeture de ses filiales aux îles Caïmans.

Le procès qui se tiendra à Dax à partir du 9 janvier contre les "faucheurs de chaises" doit tourner au procès de l'évasion fiscale.

Enfin notre démocratie doit affirmer un soutien indéfectible aux lanceurs d'alerte.

L'abandon de Denis Robert attaqué en France et au Luxembourg alors qu'il figurait parmi les premiers à dénoncer la dissimulation de transactions financières au niveau mondial reste une tache indélébile.

Depuis, un statut est ébauché notamment par la loi Sapin 2, et clairement les écologistes ont pris toute leur part dans la bataille pour la protection des lanceurs d'alerte, à Bruxelles comme à Paris. Ce statut reste à compléter, et certaines associations comme Transparency International France ont proposé le principe d'une agence indépendante de l'alerte. Je pense même que nous pourrions les rémunérer. Aux États-Unis, les lanceurs d'alerte peuvent obtenir jusqu'à 30 % de l'amende infligée quand la sanction dépasse un million de dollars. Ce modèle limite quelque peu l'étendue de la protection car les amendes d'une telle importance concernent généralement le monde financier, alors qu'une agence pourrait être financée par toutes les amendes pour pouvoir accompagner les lanceurs d'alerte dans tous les secteurs, que ce soit l'administration publique, les entreprises chimiques ou pharmaceutiques ou encore en matière environnementale. Nous éviterions l'indignité de la situation de Stéphanie Gibaud, courageuse lanceuse d'alerte dans l'affaire UBS devenue sans emploi et risquant des poursuites judiciaires.

Ces pistes sont à explorer, mais sans attendre il faut des actes. Pour ne pas reproduire ces errements, la France doit proposer d'accorder l'asile à Edward Snowden ou Julian Assange. Et Antoine Deltour, à qui le ministre des Finances a finalement rendu hommage, doit être activement défendu par la France en appel devant la justice luxembourgeoise.

Cette action doit bien sûr se poursuivre au niveau européen.

C'est un des axes clés de l'ambition de DiEM 25 le mouvement initié par l'ancien ministre des Finances grec Yanis Varoufakis que j'ai rejoint : reprendre le pouvoir sur les banques et les banques centrales.

Cela commence par quelques mesures simples visant à assurer un minimum de transparence pour éviter les doubles discours auxquels nous sommes trop habitués.

L'accès en temps réel à la totalité des réunions du Conseil européen, de l'Eurogroupe, du Conseil des gouverneurs du MES et de l'Ecofin, et la publication des transcriptions officielles desdites réunions. Que l'on sache enfin ce qui s'y

trame et si c'est dans l'intérêt des populations.

Un ensemble complet des comptes rendus de chaque réunion du Conseil des gouverneurs de la BCE, à publier sous trois semaines après la conclusion de chaque session ordinaire, et les transcriptions complètes de ces réunions à publier dans les deux années à suivre.

Une liste exhaustive de tous les lobbyistes de Bruxelles et un registre de chacune de leurs rencontres avec des fonctionnaires de l'UE, élus ou non.

Il faudra également revenir sur la directive secrets des affaires qui offrira de nouveaux moyens de pression aux multinationales contre les journalistes et les lanceurs d'alerte.

Le combat pour raviver le projet européen est si colossal qu'il faudra le concours de plusieurs gouvernements progressistes pour commencer à inverser la donne et arracher notre Europe au statu quo. Mais puisque l'Europe est condamnée à s'approfondir ou à s'écrouler, il nous faut une nouvelle étape. Cela passe pour moi par une Constituante qui pourrait être issue des prochaines élections européennes en 2019.

UN PROJET ÉCONOMIQUE AU SERVICE DU BIEN COMMUN

La seule désintoxication de nos sociétés ne suffira pas. Il nous faut retrouver une vision, ce projet pour le pays qui fait cruellement défaut. Difficile de dire depuis quand d'ailleurs. À vrai dire, né en 1980, je ne suis pas certain de me souvenir d'un projet pour le pays. En 1995, la "fracture sociale" de Chirac était un diagnostic juste, malheureusement suivi d'un grand écart entre analyse de la situation et solutions. Le mandat de 2002 est celui d'un roi fainéant. Le "travailler plus pour gagner plus" de son successeur Nicolas Sarkozy masquait en réalité une succession de mesures clientélistes avantageant plutôt la rente que le travail. Quant au "Changement c'est maintenant", il a même réussi à décevoir ceux qui n'en attendaient rien.

Pourtant notre économie, elle, a changé : robotisation et automatisation détruisent l'emploi quand l'économie des petits boulots et des contrats à la demande le précarisent à l'extrême.

Notre protection sociale est percluse de trous et ne fonctionne plus, sauf à contrôler dans tous les sens, des bénéficiaires du RSA aux indépendants littéralement assommés par la catastrophe industrielle que constitue le Régime social des indépendants (RSI).

Il y a quelques mois, la jeunesse s'est mobilisée sur un mot d'ordre simple : "On vaut mieux que ça". Je suis convaincu qu'elle a raison. C'est valable pour le rapport au travail mais également pour le projet de société que nous offrons à celles et ceux qui arrivent.

Face à la fin du mythe de la croissance illimitée et des augmentations factices de PIB, nous devons poursuivre une prospérité sans croissance. Une prospérité partagée, durable et soutenable.

Ce projet, c'est la poursuite du bien commun. La voie, celle de la transition écologique. À la manière des grands travaux de Roosevelt, la transition offre le chemin et les emplois. Il faut pour cela décider de conditionner l'aide que nous distribuons aux entreprises, via les subventions, les aides fiscales en tous genres et la commande publique.

Plutôt que de se battre pour attirer les multinationales prédatrices, soutenir les PME répondant aux besoins du territoire : c'est d'elles que proviennent l'innovation, la création d'emplois... et les impôts. Nous pouvons ainsi répondre à l'économie qui vient par un Small Business Act. Celui-ci a vocation à mettre en place les protections nécessaires pour l'économie des petits boulots et l'entrepreneuriat, à régler les dysfonctionnements du RSI et à simplifier drastiquement la bureaucratie qu'on impose aux entreprises. Un peu comme le numéro de Sécurité sociale d'un particulier, l'entreprise dispose d'un numéro de SIRET qui devrait permettre la gestion automatisée de la plupart des formalités, du quitus de l'URSSAF à la vérification de la tenue des élections des représentants du personnel. En fin de compte, ce serait à

l'administration de s'adapter pour aller chercher l'information centralisée et uniformisée plutôt qu'aux entreprises de courir les différents guichets pour multiplier les déclarations fiscales et sociales.

Prioriser nos investissements, choisir une direction, celle de la transition écologique et de la justice sociale, c'est reprendre le contrôle de l'économie. Cela permettra d'interdire ou désinciter les activités toxiques pour l'économie (trading à haute fréquence) ou nocives pour la population et le climat (diesel, pesticides...) et encourager les activités vertes et celles qui concourent à la justice sociale. Cela tombe bien, ces dernières sont souvent les plus intensives en emplois, c'est-à-dire que pour parvenir au même résultat elles génèrent et mobilisent plus d'emplois au passage. C'est le cas pour les énergies renouvelables qui, pour produire le même mégawatt, mobilisent quatre fois plus d'emplois que le nucléaire et il en va de même pour l'agriculture bio par rapport à cette agriculture intensive si toxique pour l'environnement, le consommateur et l'agriculteur.

Ces activités sont également moins propices à la délocalisation. Ainsi les énergies renouvelables sont évidemment produites sur le territoire. Et la réhabilitation des logements permet de baisser les factures des ménages, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et bien sûr de créer de l'emploi local. Sur ce sujet, l'étude Eurofound⁵³ sur le coût de l'insalubrité en Europe est nette : la réhabilitation des logements en France coûterait au total 44 milliards d'euros, mais rapporterait ensuite chaque année 20 milliards d'euros, en dépenses de santé évitées. Cet investissement serait donc amorti en à peine plus de deux ans !

Le New Deal de Roosevelt prévoyait un programme de grands travaux destinés à embaucher massivement, mais également à améliorer le potentiel à long terme de l'économie américaine. Créée en 1933, la Tennessee Valley Authority a ainsi été mise sur pied pour faciliter le développement

53. Inadequate housing in Europe : Costs and consequences, EuroFound, août 2016 www.eurofound.europa.eu/publications/report/2016/quality-of-life-social-policies/inadequate-housing-in-europe-costs-and-consequences

économique de la vallée du Tennessee, une région qui était à l'époque misérable. Le rôle de la TVA fut décisif : construction de barrages, restauration de l'équilibre écologique de la vallée, amélioration de la production agricole, renforcement de la navigabilité du fleuve pour pouvoir attirer les industries, contrôle des crues etc., le tout en mobilisant une importante quantité de main d'œuvre.

Je suis convaincu que nous pouvons initier un programme de grands travaux similaire en France et en Europe, cette fois-ci pour engager la transition écologique de notre économie.

4
2 MILLIARDS D'EUROS
POUR UNE EXPÉRIMENTATION
DU REVENU UNIVERSEL

“Nous apercevons le bout du tunnel”, Jacques Chirac, 1975

“Ça va mieux”, François Hollande, 2016

“ Face au monde qui bouge, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement !”, Francis Blanche

Clore ce livre par un plaidoyer pour le revenu universel doit paraître à beaucoup comme incongru. Qu'est-ce que cela peut bien avoir à faire avec l'affaire Société Générale ? Je vous l'accorde, la démarche est osée. Mais il y a là une réelle cohérence une fois posé le diagnostic d'une société cadenasée par une oligarchie financière devenue trop puissante. Le pouvoir et l'impunité du 1 % français se nourrit d'une forme de ségrégation sociale. Celle qui semble devoir prédestiner tel ou tel à tel travail, telles conditions de vie, etc. La peur d'un ultime déclassement, celui du chômage ou de la pauvreté, contraint le plus grand nombre au silence, à la résignation. Le *There Is No Alternative* (TINA) de Margaret Thatcher a conquis nos esprits. Pire, la légitime colère ne se dirige plus vers les gagnants de la mondialisation mais vers les autres perdants. Le 1 % inversé, celui des boucs émissaires, des “assistés”, des précaires ou des immigrés pointés du doigt car ils profiteraient ou menaceraient directement notre emploi. En voyant les manifestations de mal-logés de l'association Droit au logement (DAL), une grande partie des Français se dit, plutôt que de manifester à leurs côtés : “Comparé à eux, je m'en sors bien”... oubliant au passage qu'eux aussi

consacrent une part trop importante de leur revenu à leur loyer. Diviser les Français pour mieux régner. La formule est connue mais a-t-elle jamais aussi bien marché ?

Voilà pourquoi je termine par cette proposition d'expérimentation. Les deux milliards que la Société Générale nous doit, je veux qu'ils aillent à la société, en général. Cette rentrée fiscale légitime mais inattendue, je souhaite qu'elle serve à casser les fondements d'une société néo-féodale, où chacun serait prédestiné, par son origine sociale, ethnique ou territoriale, à un rôle particulier. Le revenu universel est un projet de redistribution des cartes et des chances. Imaginez ce que cela impliquerait de recevoir 1 000 euros par mois jusqu'à votre mort. Imaginez comment évoluerait votre relation à votre travail. Imaginez ce que cela voudrait dire de votre possibilité de choisir ou de changer d'horizon de vie. Imaginez maintenant que ce soit possible car, sachez-le, ce projet est déjà en marche. Les expérimentations et les études se multiplient.

En résumé, le revenu universel, c'est un levier qui peut redonner à chacun l'envie de vivre pleinement sa vie et de ne plus subir les lois d'une société largement dédiée à faire gonfler les bonus des traders et des actionnaires.

LE REVENU UNIVERSEL, UTOPIE D'HIER, RÉALITÉ DE DEMAIN

Si l'affaire Kerviel illustre à l'extrême les dérives de la finance folle et la démission du politique, il faut faire de son dénouement l'occasion d'un sursaut.

Aujourd'hui, nos politiques n'offrent pas de vision au pays, alors même que 8 millions de nos concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté, que la précarité progresse et que nous entrons dans un modèle où de nombreux emplois vont être détruits par les nouveaux modes de travail. "Il faut prendre le changement par la main avant qu'il ne vous prenne par la gorge" disait Churchill. L'économie a changé, mais nos élites délirent en rêvant encore du retour du plein emploi. Elles n'ont pas réalisé que les temps ont changé, que le numé-

rique a fait entrer l'humanité dans une nouvelle période historique, et qu'il faut s'y adapter, avec des méthodes qui n'ont pas encore été essayées.

La catastrophe n'est plus qu'une question de temps si nous laissons les manettes à ceux qui n'ont fait qu'échouer. Le FN se nourrit de l'impuissance affichée de nos politiques, de l'anémie d'idées, de la connivence avec des acteurs économiques au modèle dépassé. Il ne faudra pas compter sur ceux du sérail, qui ont été jusqu'ici incapables de se remettre en cause, pour le faire et nous offrir la solution.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, c'est un constat que je partage avec Frédéric Lefebvre, député et ancien ministre de Nicolas Sarkozy. La liste de nos désaccords serait trop longue pour ce livret et pourtant nous partageons un point de vue : le monde a évolué et notre modèle social fondé sur la société du plein emploi doit évoluer pour éviter l'emboîlie. Vu les dynamiques de robotisation, d'automatisation⁵⁴, de l'économie des petits boulots et des contrats à la demande, le retour au schéma "plein emploi et croissance soutenue" relève clairement du mythe.

Quant à notre protection sociale, elle tourne au contrôle social et broie l'initiative... quand elle ne produit pas l'exclusion qu'elle est sensée combattre. Avec les différentes allocations et contrôles, nous sommes en plein dans une société hypocrite où l'on demande aux pauvres des vertus dont on exempte les puissants⁵⁵.

Notre responsabilité, c'est de réparer notre protection sociale et préparer cette adaptation au monde de demain. Les doux rêveurs ne sont pas ceux qui explorent les pistes du changement. Ce sont ceux qui affirment que tout peut continuer comme avant, alors que partout et tous les jours, la réalité nous rappelle l'ampleur des travaux à mener pour reconstruire une société qui fonctionne.

54. Ainsi Amazon gère la préparation de ses commandes avec des milliers de robots et réalise l'inventaire de ses stocks avec des drones. Et Tesla a annoncé la création d'une usine de voitures "dans laquelle aucun homme ne travaillera".

55. Ainsi le Haut-Rhin a annoncé que les bénéficiaires du RSA devront présenter leurs comptes bancaires pour toucher les allocations.

Le revenu universel est une des clés de ce nouveau pacte social dont nous avons besoin.

Pour reprendre la définition proposée par le Mouvement français pour un revenu de base, ce revenu est "un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie".

En clair, 1 000 euros par mois versés à chacun, pour assurer à tous un niveau de vie suffisant pour accéder aux biens et services essentiels.

Nous avons pris le parti de proposer un revenu universel à 1 000 euros. Mais le débat public doit se faire pour définir du montant et les modalités de cette révolution que nous appelons de nos vœux. C'est une discussion très précise et détaillée qui doit permettre de se prémunir de tous les effets pervers que cette réforme pourrait amener. Une vigilance extrême, notamment face aux propositions de la droite, s'impose dans ce débat. Certains imaginent un revenu universel façon cheval de Troie qui détruirait notre système de protection sociale, en privatisant la Sécurité sociale, les plus aisés se tournant vers des assurances complémentaires privées, qui bénéficieraient alors d'une manne financière gigantesque. Le cauchemar américain, en somme. Ce revenu "privatisation de la Sécu" n'est bien sûr pas notre projet. Nous parlons d'un revenu universel progressiste émancipateur qui vient *en complément* de la protection sociale. Il y a un travail important de remise à plat de la nébuleuse d'allocations, notamment pour trouver les financements de ce nouveau système, mais personne ne doit être moins protégé qu'il ou elle ne l'était avant l'instauration du revenu universel. L'idée est bien de réparer et approfondir la protection sociale telle qu'inventée par le Conseil national de la Résistance.

Ce revenu d'existence constitue à la fois le moyen le plus sûr de lutter contre la pauvreté et un moyen d'émancipation pour le travailleur. Avec 1 000 euros par mois, celui-ci bénéficie d'un pouvoir de négociation accru et peut plus facilement choisir un travail qui a du sens pour lui. L'existence de ce revenu inconditionnel entraîne également une revalorisation

des tâches pénibles ou socialement utiles mais mal rémunérées. Il s'agit donc d'un outil de protection sociale et d'amélioration du bien-être individuel et collectif des travailleurs. Si chacun touche 1 000 euros, cela permettra à certains de se passer d'un temps plein, voire de quitter leur travail. Il faudra mieux payer les travaux pénibles mais utiles socialement. Sages-femmes, professeurs, policiers, infirmiers, éboueurs, etc. C'en est fini des payes indignes pour toutes ces professions mal valorisées bien qu'essentielles au bon fonctionnement de notre société.

Émancipation bien sûr, car ce revenu universel conduit de facto à une nouvelle répartition du temps de travail. Le chômage massif n'est jamais qu'une mauvaise répartition du temps de travail entre ceux qui travaillent trop sans pouvoir s'arrêter et ceux qui voudraient travailler mais ne trouvent pas de boulot, dans un contexte d'obsolescence du plein emploi tel qu'on l'a connu dans les "Trente Glorieuses" et qu'on le fantasme depuis. L'automatisation, comme la *gig economy* (l'économie des petits boulots : livraisons à vélos, chauffeurs VTC, etc.) imposent d'en finir avec cette chimère du plein emploi à temps plein. Il faut s'y adapter en inventant la protection sociale généralisée du siècle qui vient. Cette adaptation, c'est le grand impensé de notre système. Personne ne pense à ce que devient la caissière remplacée par une caisse automatique. Comment est protégée sa famille et celles de millions de Français pour lesquelles le pays n'a plus de travail salarié à fournir ?

Cette protection, pilier d'une économie moderne, seul le revenu universel peut la garantir.

UN OUTIL D'APPROFONDISSEMENT DE NOTRE DÉMOCRATIE

La libération du temps de travail subi qu'amène le revenu universel permet également d'envisager une réappropriation citoyenne de notre si peu représentative démocratie. Pour décider librement, il faut de l'information et du temps.

Les nouveaux outils numériques (réseaux sociaux, applications de démocratie collaborative, etc.) libèrent l'information et la rendent accessibles à tous, le revenu universel

libère le temps nécessaire pour celles et ceux qui souhaitent participer à la chose publique. “Sans revenu, pas de citoyen ! Notre démocratie ne peut réellement fonctionner que si les citoyens qui la composent sont économiquement libres et disponibles pour la faire vivre” disait déjà en 1792 le député Thomas Paine⁵⁶. Ce revenu universel s’inscrit dans un schéma plus global de réappropriation du pouvoir par le peuple : en combinant la libération du travail subi et les nouveaux outils technologiques de décision collaborative, on peut imaginer des citoyens pleinement investis dans la vie de la cité aux niveaux local comme national. Nous devons en finir avec des citoyens qui délèguent massivement en se contentant pour certains de voter de loin en loin, et leur redonner les moyens et le pouvoir de devenir des acteurs de la vie politique qui s’impliquent et s’émancipent.

Mais, alors que les expérimentations se multiplient à travers le monde, les débats sur le revenu universel en France se résument souvent à des haussements d’épaules ou des arguments d’autorité sur le caractère forcément inimaginable du Big Bang que représente le fait de donner 1 000 euros par mois aux citoyens, du jour au lendemain. Ainsi la résolution des sénateurs écologistes prônant le revenu⁵⁷ a-t-elle été tout simplement rejetée, comme les amendements des députés Lefebvre et Batho, alors qu’il ne s’agissait que de demander au Gouvernement un rapport sur le sujet⁵⁸.

56. Député du Pas-de-Calais. Britannique de naissance et révolutionnaire américain. Il se définissait lui-même comme un “citoyen universel”. Nathalie Caron, *Thomas Paine et l’éloge des révolutions*, Transatlantica [En ligne], 2 | 2006, mis en ligne le 7 juillet 2006, consulté le 23 août 2016. transatlantica.revues.org/1145

57. Proposition de résolution, pour l’instauration d’un revenu de base. Rejetée par le Sénat le 19 mai 2016 (200 contre, 11 pour, dont l’ensemble du groupe écologiste. www.senat.fr/dossier-legislatif/ppr15-353.html

58. Les amendements sur le revenu de base ont été rejetés Site du MFRVB, 20 janvier 2016 revenudebase.info/2016/01/20/amendements-revenu-de-base-rejetes/

DU REVENU SOCIAL D'ACTIVITÉ AU REVENU SOCIAL D'EXISTENCE

Il existe pourtant une voie pour réconcilier l'utopie et une réponse immédiate à la détresse actuelle. Cette voie, c'est celle de l'automatisation du RSA, puis de son universalisation. Le dernier filet social, hérité des années 1980, est complexe à toucher, stigmatisant, et verse dans le contrôle social. On estime le taux de non-recours à 50% : la moitié de ceux qui y ont droit ne le touchent pas.

La première chose à faire, c'est donc d'automatiser ce versement. C'est faisable et urgent. Impact immédiat et garanti en matière de lutte contre la pauvreté.

C'est la mesure qu'a choisi la région Aquitaine en 2015. Les élus écologistes y ont en effet fait voter le principe d'une étude de faisabilité sur l'expérimentation de l'automatisation du RSA.⁵⁹

Il faut également élargir l'accès de ce RSA automatique aux 18-25 ans, qui en sont aujourd'hui injustement exclus, et qu'on laisse dépendants de leurs parents ou dans la plus grande détresse quand ils ne peuvent compter sur le soutien familial. Tout aussi faisable et tout aussi urgent, avec un impact immédiat sur la poursuite des études et la pauvreté de la jeunesse.

Une fois automatisé, il sera possible de l'individualiser, tout comme l'impôt sur le revenu. La mise en place du prélèvement à la source pourrait justement être l'occasion d'aller dans cette voie. Et ensuite, il faudra le généraliser, c'est-à-dire le verser à chacun, quelles que soient ses ressources, et l'augmenter pour obtenir un véritable revenu universel. Et ainsi passer du revenu social d'activité (RSA) au revenu social d'existence (RSE).

J'ai conscience que cela peut apparaître comme un changement radical de modèle social et sociétal. Mais 40 ans après le premier plan Barre, alors que l'on parle de 3 millions

59. La motion présentée par la conseillère régionale Martine Alcorta a été votée à l'unanimité. L'expérimentation devra, quant à elle, faire l'objet d'un partenariat entre un département volontaire et l'État.

d'emplois détruits par l'automatisation à l'horizon de 2025, qui peut croire que la solution passe par un énième crédit d'impôt pour les entreprises financé par un énième plan d'austérité ? Plutôt que de persister dans l'erreur, il nous faut changer de voie. Et si le revenu universel génère tant de préjugés et d'idées reçues, rien de tel que l'expérimentation pour les dissiper.

LA MANNE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ, EN GÉNÉRAL

La cagnotte de la Société Générale nous offre aujourd'hui une opportunité exceptionnelle. Je propose que les 2 197 millions de recettes fiscales exceptionnelles qu'on a évoquées dans ce livre soient fléchés vers l'expérimentation du revenu universel à 1 000 euros. Avec cette cagnotte, nous pouvons financer une expérimentation du versement inconditionnel de 1 000 euros par mois pendant cinq ans à 33 000 Françaises et Français tirés au sort sur tout le pays.

C'est le modèle retenu par une expérimentation en cours au Kenya où 6 000 personnes tirées au sort reçoivent jusqu'à 1 000 euros sur une longue période, dix ans, ce qui permet de mesurer les externalités positives au long cours. Une très encourageante étude préliminaire menée sur l'expérimentation kényane, publiée dans la prestigieuse revue du département d'économie de l'université d'Harvard⁶⁰ "a déjà montré que les personnes ayant reçu un revenu de base ont moins souffert de la faim, ont investi dans des biens coûteux par rapport à leur niveau de vie mais utiles tels que des toits en métal et des animaux de ferme. Leur bien-être psychologique a également progressé et leur consommation d'alcool et de tabac n'a pas augmenté", tout comme leur niveau de stress.⁶¹

60. Johannes Haushofer et Jeremy Shapiro, "The Short-Term Impact of Unconditional Cash Transfers to the Poor : Experimental Evidence from Kenya", *The Quarterly Journal of Economics*, publié le 19 juillet 2016.

61. "Kenya : déjà des effets positifs de l'expérimentation de revenu de base", site du Mouvement français pour un revenu de base. revenuebase.info/2016/08/12/kenya-deja-effets-positifs-experimentation-revenu-base/

En Finlande, ce sont 5 000 personnes, également tirées au sort, qui bénéficieront de l'expérimentation, sur deux ans.

En France, cette expérimentation nécessiterait le vote d'une loi d'expérimentation ou d'abonder le budget d'un appel à projet (voir en annexe pour les modalités techniques). On l'oublie, mais avant 1988, date de la création du Revenu minimum d'insertion (RMI), une vingtaine de collectivités locales avaient mis en œuvre des dispositifs de revenu minimum garanti pour lutter contre la pauvreté locale, parfois dans une optique expérimentale avec le soutien financier de l'État⁶². Dans tous les cas, l'intérêt de l'expérimentation serait au final de mesurer les effets du revenu d'existence et ajuster le dispositif.

Temps de travail, redynamisation de territoires abandonnés, échelle des rémunérations revue en fonction de l'impact social, soutien à l'économie réelle et locale plutôt qu'à la financiarisation de l'économie, émancipation des individus qui peuvent dégager du temps et choisir leurs activités, lutte immédiate contre la grande précarité... Le vrai Big Bang dont notre société a besoin et, ce qui ne gâche rien, testé avec l'argent repris à la Société Générale.

62. Agir localement pour un revenu inconditionnel, Baptiste Mylondo www.lepetitlivrevert.fr/wp-content/uploads/Agir-localement-pour-un-revenu-inconditionnel.pdf

5
CONCLUSION
REPRENDRE LE CONTRÔLE

Profitant de la démission complète de nos "élites" politiques, les banques ont confisqué le pouvoir. Hier lobby, elles sont et font désormais le pouvoir, à l'image d'un Macron et de la cohorte des conseillers présidentiels partis vers ou venus du monde financier.

Ce poids a un coût. Un coût financier et un coût pour notre démocratie. Sur la seule affaire dite Kerviel, le coût s'élève au bas mot à 2 197 millions d'euros.

La Société Générale a pu toucher cette somme phénoménale seulement parce que certains l'ont bien voulu ou que nos règles le permettent.

Tirons les leçons de cette affaire, poursuivons les complices et modifions nos règles. Et inventons demain, en commençant par profiter de cette manne inattendue pour lancer l'expérimentation du revenu universel et d'une protection sociale réellement... générale.

La finance, cet "adversaire", a "pris le contrôle de l'économie, de la société et même de nos vies". Même passé au filtre de son inaction, le discours de Hollande au Bourget indique toujours la voie à suivre :

"Reprendre le contrôle de l'économie", c'est désintoxiquer notre société des puissances de l'argent, soumettre la finance au service du bien commun et assumer nos choix pour une prospérité sans croissance mais durable et soutenable.

Le défi climatique et l'impératif de justice sociale sont là. Il n'y a pas à chercher beaucoup plus loin le projet de société pour ce XXI^e siècle. Nous avons la plupart des réponses, que ce soit pour restaurer les terres, offrir une rémunération décente à ceux qui les travaillent, économiser ou produire différemment l'énergie qui manque, sortir des populations de la pauvreté.

Il faudra pour y répondre affronter les rentes et statu quo. Aujourd'hui le 1 % bloque ce nouveau monde qui ne demande qu'à éclore. Collaboratifs, solidaires, ingénieux, optimistes et assertifs : soyons le printemps que nous voulons voir dans ce monde.

"Reprenre le contrôle de notre société" passe par l'adoption de mesures radicales pour responsabiliser nos "élites" et plus globalement par un schéma plus large de réappropriation des choix par les citoyens dans le cadre d'une VI^e République parlementaire.

Je crois profondément que ces "élites" qui se succèdent au pouvoir sont disqualifiées. Non pas du fait de leur âge mais en raison de leur logiciel périmé, de leurs petites habitudes et confort, de leurs amitiés qui enferment et de leurs allégeances.

Surtout, elles ne produisent plus de sens, se contentent de gérer à l'ancienne alors que nous vivons une période de bouleversements colossaux.

Dans la lutte contre les conflits d'intérêts et l'emprise des banques, il faudra retrouver la fierté de se faire des ennemis dont parlait Roosevelt, puisque c'est pour reprendre le pouvoir à ceux qui l'ont confisqué. Et à l'égard des forces de la cupidité et de la soif de pouvoir, refuser le consensus apparent et manier le bâton là où Sarkozy puis Hollande n'ont jamais usé que de la carotte.

Pour enfin "reprenre le contrôle de nos vies", je propose de mettre en place un outil prôné en leurs temps par Albert Einstein, Martin Luther King⁶³ ou André Gorz pour garantir

63. Vidéo : Quand Martin Luther King défendait le revenu de base (1967) MFRB - Mouvement français pour un revenu de base. www.youtube.com/watch?v=k9YH1ZBdlu0

une sécurité économique et la possibilité de se projeter dans l'avenir et de s'émanciper : le revenu universel.

Il se trouve que grâce à la mobilisation de quelques citoyens non-résignés, nous pourrions, j'espère, compter d'ici à quelques mois sur 2 197 millions d'euros de rentrée fiscale exceptionnelle. Je propose de les allouer à l'expérimentation de ce qui, hier encore, était une utopie : le revenu universel. S'appuyant sur sa signification grecque « en aucun lieu », Théodore Monod considérait que l'utopie n'est pas l'irréalisable, mais l'irréalisé. Aujourd'hui, de la Finlande au Kenya, de l'Inde aux États-Unis, des expérimentations du revenu universel voient le jour partout dans le monde, préfigurant le monde de demain.

Voilà un beau symbole que la manne de la Société Générale vienne financer cette expérimentation au bénéfice de la société... en général.

ANNEXE 1

Lettre ouverte à Pierre Moscovici au sujet des 1,7 milliard reversés à la Société Générale

Cette lettre adressée en 2013 au ministre des Finances de l'époque marque le début de mon combat juridique pour obtenir la publication du rapport de Bercy sur la pertinence de la déduction fiscale et pour obtenir que l'État demande à la banque le remboursement des sommes (à l'époque on pensait qu'il s'agissait d'1,7 milliard d'euros). C'est sur la base de cette lettre que j'espère obtenir devant la justice administrative la publication du rapport de Bercy sur l'octroi de la déduction fiscale et l'annulation de ce cadeau à la banque. Affaire à suivre en Cour d'appel administrative de Paris.

À l'attention de Pierre Moscovici
Ministre de l'Économie et des Finances
139, rue de Bercy
75572 Paris

Paris, le 2 octobre 2013,

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir rendre publics et me faire parvenir les résultats de l'enquête conduite en 2012 par vos services de la Direction des vérifications nationales et internationale (DVNI) sur les conditions du remboursement de 33% de la perte de 6,3 milliards d'euros déclarée par la Société Générale, comptabilisée en 2007 et prise en compte fiscalement en 2008.

En particulier, je souhaiterais savoir comment et par qui a été prise la décision d'opérer cet octroi d'argent public quelques mois seulement après les faits et alors que la France était dans une situation budgétaire extrêmement critique. Et ce,

1. avant que la justice ne statue sur la question de la responsabilité de Jérôme Kerviel ;
2. malgré la jurisprudence classique du Conseil d'État dite arrêt « Alcatel » du 5 octobre 2007 qui stipule que le ca-

ractère déductible des pertes peut être remis en cause dès lors que les dirigeants ont fait preuve d'une carence manifeste dans l'organisation ou la mise en œuvre des dispositifs de contrôle, pouvant être à l'origine directe ou indirecte des détournements ;

3. et alors que justement le 28 mars 2008 un rapport de la Commission bancaire a mis en évidence une défaillance certaine du système de contrôle de la Société Générale et de «graves défaillances» dans le contrôle hiérarchique au point de valoir à la banque un blâme et une amende de 4 millions d'euros.

La diligence avec laquelle le remboursement a été opéré alors que l'instruction venait tout juste de démarrer est troublante. À l'époque, et encore aujourd'hui, Jérôme Kerviel explique qu'il n'a pas abusé de la confiance de la banque ni cherché à lui nuire, preuve en est selon lui que la banque n'a jamais renoncé aux gains que son activité générerait, et même qu'elle s'en servait pour lui assigner des objectifs toujours plus élevés. Il apparaît clairement comme un «fusible» et dans tous les cas la question de la responsabilité «directe ou indirecte» de la hiérarchie ne pouvait être facilement écartée moment du remboursement en mars 2008.

Le montant pose également question : à ma connaissance, la Société Générale a toujours refusé une expertise financière sur les pertes déclarées. C'est ainsi donc qu'1,7 milliard d'euros d'argent public (plus de deux fois le plan «Espoir Banlieue» de l'époque) a été attribué à la Société Générale au titre d'une déduction fiscale de 33 % des pertes déclarées par la banque... sur la seule foi de la déclaration de la banque.

Vous admettez avec moi que le contribuable lambda bénéficie rarement d'un traitement aussi rapide et favorable, et c'est bien normal puisqu'il s'agit d'argent public. Il existe une opacité flagrante sur les conditions de l'octroi en mars 2008 de cette énorme somme d'1,7 milliard d'euros d'argent public, opacité qui a conduit vos services à lancer une enquête interne.

François Hollande avait alors été l'un des rares hommes

politiques à s'étonner de ce remboursement et à demander une enquête sur le droit de la Société Générale à bénéficier d'une telle intervention de l'État. Je me joins à son étonnement, et vous demande donc de clarifier la situation en publiant les résultats de l'enquête de vos services et en dévoilant les responsabilités ou manquements de votre prédécesseur.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

Julien Bayou

ANNEXE 2

COMMENT FINANCE-T-ON LE REVENU D'EXISTENCE ?

Le sujet mériterait qu'on s'y attarde plus longtemps mais ce n'est pas l'objet de ce livre.

J'espère que le débat qui s'ouvre à l'occasion de l'élection présidentielle de 2017 permettra qu'on se penche sérieusement sur le sujet.

En matière de financement, entre lutte contre l'évasion fiscale, harmonisation des taux d'impôts au niveau européen pour éviter la concurrence fiscale, et taxe sur les transactions financières voire sur la robotisation, beaucoup de leviers existent. Et c'est sans compter sur les économies directes et indirectes en matière de chômage et de santé : notre système produit des inégalités qui, en plus d'être insupportables, coûtent très cher à la société. On peut comme on l'a vu procéder par étapes, en démarrant par l'automatisation du RSA et son universalisation avant de l'augmenter. Mais le revenu universel peut aussi s'envisager comme l'accumulation de différentes strates de financements : services publics gratuits, dotation en euros, monnaies locales complémentaires.

Les services publics gratuits pour une utilisation de base. C'est l'exemple de la tarification sociale de l'eau : pour permettre un usage de base (hygiène, cuisine, etc.), les premiers mètres cubes d'eau sont gratuits, mais le coût progresse avec la quantité consommée. Ainsi il n'est pas interdit de laver sa voiture ou d'avoir une piscine, mais les mètres cubes qui remplissent la piscine coûtent nettement plus chers que ceux qui servent à laver les dents. Idem pour l'électricité, le gaz, le courrier, la consommation internet, etc.

Une dotation en euros financée par la fiscalité, des cotisations sociales et des économies de certaines prestations sociales devenues sans objet, mais aussi par la lutte contre l'évasion fiscale (en faisant payer des impôts aux multinationales qui font d'énormes bénéfices en France mais qui sont très peu taxées) et la taxe sur les transactions financières, que nous avons évoquée dans ce livre.

Le financement pourrait également provenir d'une dotation européenne : un chèque aux citoyens plutôt qu'aux banques, avec le « Quantitative easing for people ». Depuis la crise de 2008, les banques centrales ont baissé leurs taux dans l'espoir d'inciter les banques à prêter à l'économie «réelle». L'idée est de réduire le coût de l'activité de crédit des banques, en espérant que celles-ci prêtent aux entreprises afin qu'elles puissent produire et faire repartir l'activité économique. Comme cela n'a pas marché, les banques centrales sont allées plus loin, avec l'assouplissement quantitatif, de l'anglais Quantitative Easing : l'injection directe de liquidités pour relancer le crédit. Ce sont ainsi 1 500 milliards d'euros qui sont injectés par la BCE entre mars 2015 et mars 2017, à hauteur de d'abord 60 puis 80 milliards d'euros par mois. 80 milliards par mois pour 340 millions d'habitants dans la zone euro, c'est l'équivalent 235 euros, par mois, par personne, enfants compris.

D'où l'idée de « Quantitative easing for people » : faire le même chèque, mais directement à l'ordre des Européens plutôt qu'aux banques. De quoi réellement soutenir la demande⁶⁴.

UNE DOTATION VERSÉE EN PARTIE EN MONNAIE LOCALE

Avec une dotation versée en partie en monnaie locale⁶⁵, on s'assure que les dépenses permettent de subvenir aux besoins primaires (ceux qui ne sont pas couverts par les services de base), de consommer de manière responsable, d'encourager un modèle économique vertueux (circulaire,

64. Tout cela est faisable dans le cadre des traités actuels puisque rien n'interdit à la BCE d'agir avec force pour faire baisser le prix de la dette. Elle peut donc prêter à 0,01 % à la Banque européenne d'investissement (BEI) ou à la Caisse des dépôts qui, elles, peuvent prêter à 0,02 % aux États qui s'endettent pour rembourser leurs vieilles dettes.

65. Une monnaie locale est un instrument de paiement qui ne peut être utilisé que sur un territoire restreint, une commune ou une communauté de communes. Elle est mise en place par une association qui en assure la gestion avec l'aide d'un établissement financier. L'association fait adhérer des entreprises et des commerçants qui peuvent rejoindre son système. Ces professionnels doivent alors souscrire à une charte éthique qui intègre des notions de respect de l'environnement, des conditions de travail et plus généralement de respect de l'être humain.

réel et soucieux de l'environnement). C'est aussi un vecteur de redynamisation des territoires en friche ou abandonnés. L'engorgement des villes où sont situés les rares emplois à temps plein conduit à des loyers chers et des temps et conditions de transport toujours plus délirants. Avec le revenu universel, une dotation en monnaie locale et la possibilité de travailler à temps partiel et à distance, à quoi bon rester dans les grandes villes quand le foncier ou l'alimentation sont si peu chers ailleurs ?

UNE MONNAIE COMPLÉMENTAIRE NATIONALE

La création d'une monnaie complémentaire nationale est une des pistes les plus sérieuses pour financer le revenu universel. L'économiste Yoland Bresson proposait que cette monnaie soit "à parité avec l'euro, à cours légal obligatoire, inconvertible en euro, ne pouvant être utilisé pour acquérir des actifs capitalisables (immobilier, actions, obligations...), donc monnaie de consommation nationale, tous les prix et salaires restant libellés en euros. L'euro de monnaie unique devenant monnaie commune. Le revenu de base serait alors distribué en eurofrancs, créés par la Banque de France. Et pour créer un choc de compétitivité maximum, chaque citoyen recevrait 400 eurofrancs par mois, avec lesquels ils pourraient payer une partie de ses achats."⁶⁶

66. « L'eurofranc, une politique conjoncturelle efficace pour une transformation structurelle de la société », Mouvement français pour un revenu de base revenudebase.info/2014/05/21/yoland-bresson-eurofranc/

ANNEXE 3

EXPÉRIMENTER LE REVENU UNIVERSEL : MODE D'EMPLOI

Conditions financières

Une décision politique du Parlement au moment du vote du budget (projet de loi de finances), décidera d'allouer une somme correspondant à la totalité de la recette fiscale exceptionnelle issue de l'affaire Société Générale (2 197 millions d'euros) au financement d'une expérimentation relative au revenu complémentaire.

Conditions juridiques

Deux mécanismes permettent de mettre en place une expérimentation très rapide, sur une base territoriale : l'appel à projet et la loi d'expérimentation.

Le mécanisme de l'appel à projet

Le mécanisme de l'appel à projet consiste à inciter des acteurs (collectivités territoriales, associations) à postuler à un dispositif. L'État retient les projets les plus adéquats au regard des objectifs qu'il se donne, sur la base de critères objectifs et d'un jury. Ce mécanisme est très fréquent. Un jury impartial constitué d'experts, d'intellectuels évalue le projet.

Le droit à l'expérimentation territoriale

Ce droit existe dans la Constitution pour les collectivités, même s'il est rarement mis en place.

L'expérimentation obéit à de strictes conditions d'application mentionnées par la loi organique :

- c'est toujours l'État qui autorise l'expérimentation locale (l'initiative ne peut pas venir du local),
- c'est l'État qui en précise l'objet, la durée : 5 ans maximum,
- c'est l'État qui détermine les catégories de collectivités habilitées à la mettre en œuvre,

- un rapport gouvernemental permet au Parlement d'évaluer l'expérimentation en prenant une décision visant soit à la généraliser, soit à l'abandonner, soit enfin à la modifier ou à la prolonger.

Le dispositif est peu utilisé car les collectivités ne peuvent pas, de leur propre initiative, proposer l'expérimentation.

Scénarii pour l'expérimentation du revenu universel en 2017

Scénario A

L'appel à projet ouvert aux communes dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA).

Au moment de l'élaboration de la loi de finances, il serait proposé d'attribuer un montant de 2,197 milliards d'euros au programme d'investissement d'avenir, réservé aux "Projets innovants en faveur du revenu universel".

Le programme d'investissement d'avenir « se poursuit au service de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi en France ». Il dispose à ce jour de 37 milliards d'euros. Il a été mis en place dans le cadre du « grand emprunt » lancé par Nicolas Sarkozy, et à la suite d'un groupe de travail animé par Michel Rocard et Alain Juppé.

Le pilotage du PIA a été confié à un Commissariat général à l'investissement (CGI), aujourd'hui présidé par Louis Schweitzer, qui supervise l'action des opérateurs du programme, chargés de sa mise en œuvre opérationnelle en lien étroit avec les ministères concernés. Le CGI assure également une mission d'expertise des investissements publics, notamment par la tenue d'un inventaire permanent et l'organisation de contre expertises indépendantes.

Contrairement à ce que le nom du dispositif peut laisser entendre, le programme d'investissement d'avenir peut financer des dispositifs en fonctionnement.

Cette instance apparaît la mieux à même de suivre un appel à projet sur le revenu universel

La gestion opérationnelle du programme pourrait être confiée à la Caisse des Dépôts et Consignation ou à l'ANRU

Par gestion opérationnelle, il faut entendre le suivi du dispositif par l'État au quotidien, la traçabilité des dépenses, le suivi des conventions avec les lauréats, la veille sur le respect des obligations mutuelles, etc.

Pour assurer cette mission, deux organismes peuvent être envisagés :

- La Caisse des dépôts et consignations, qui a un regard financier avéré

- L'ANRU, agence qui travaille en principe sur la rénovation urbaine, mais qui a acquis désormais une très forte expertise sur la traçabilité financière, le suivi comptable, et qui se voit régulièrement confier des missions de suivi sur des thématiques très différentes (récemment, la culture scientifique et technique, par exemple).

Le concours serait ouvert aux collectivités volontaires afin de s'assurer de la forte mobilisation des acteurs d'un territoire autour du sujet

Le concours pourrait être intitulé "emploi et revenu complémentaire". *Un concours ouvert à tous et mobilisant fortement le territoire avec des critères objectifs*

De manière à respecter le principe d'égalité, toute commune (avec éventuellement un critère de taille) pourrait postuler. Respect du principe d'égalité. La commune candidate devrait proposer, au niveau de son CCAS (centre communal d'action sociale), la mise en place d'une prestation sans contrepartie, accessible à tout habitant résidant dans la commune sur place toute l'année, et qui permettrait d'alimenter les circuits locaux et de contribuer à l'emploi local. Libre à elle d'en expliquer les modalités.

La commune pourrait répondre dans le cadre d'un accord de groupement avec des acteurs associatifs et privés, par exemple avec une monnaie locale, en indiquant que la contribution serait versée dans cette monnaie, et en précisant les conditions d'utilisation possible de ladite monnaie.

Ainsi l'expérimentation porterait non seulement sur les territoires de mise en œuvre, mais également sur la forme même de ce revenu complémentaire universel. Certains territoires pourraient répondre sur un versement en euros, avec une convention avec chaque habitant relative à une utilisation possible, d'autres utiliseraient les monnaies locales...

La réponse de la commune devrait aussi comprendre une partie « évaluation », envisagée avec un acteur externe (par exemple un laboratoire de recherche en économie ou sociologie), qui expliquerait la méthodologie qu'il utiliserait pour suivre les trajectoires des habitants bénéficiant du revenu, pour identifier les modifications micro-économiques des comportements des bénéficiaires, pour analyser l'impact macro-économique sur l'emploi.

L'implication des habitants, des commerçants locaux pour la mise en œuvre du dispositif dans leur commune pourrait également constituer l'un des critères retenus.

Enfin, chaque commune devrait expliquer sa méthodologie pour suivre le dispositif, le nombre d'équivalent temps plein (ETP) qu'elle y consacre, ses leviers pour s'assurer qu'elle respectera sa part du contrat. Une partie des fonds attribués pourrait d'ailleurs concourir à cette part de gestion, car toutes les communes n'ont pas les mêmes moyens.

Un jury impartial composé d'acteurs très divers, notamment des universitaires

La composition du jury devrait donner à voir le sérieux du dispositif et l'impartialité obligatoire pour éviter tout procès en connivence. Il pourrait être composé d'élus de toute tendance politique, de fonctionnaires, spécialistes de la gestion de ce type de programme, d'économistes, de sociologues... et assurerait une évaluation globale et indépendante.

La gestion du programme ne mobiliserait que quelques ETP pendant la durée du programme auxquels il faudrait ajouter le coût du jury d'experts et celui de l'évaluation.

On peut envisager un coût de gestion suivant pour l'État

	Coût sur 5 ans	Coût sur 10 ans
4 ETP permanents (3A et 1B)	1,150 M €	2,3 M €
Évaluation par 4 économistes de très haut niveau	300 K € (2 missions de 6 mois)	600 K € (4 missions de 6 mois)
Jury d'expert (20 personnes) de très haut niveau	700 K €	700 K €
Ingénierie 5 ETP cat A pendant 1 an	200 K €	200 K €
Coût total (estimation)	2 350 000 €	3 800 000 €
Coût total (en ajoutant 20% pour les frais de structure divers)	2 820 000 €	4 560 000 €

Le coût de la dépense publique serait forcément plus élevé : les communes auraient aussi des coûts d'ingénierie – intégrés dans leur candidature.

On peut donc aisément considérer que, si une somme de 2,197 milliards d'euros était allouée au projet, le coût total d'ingénierie pour l'État étant de 4,5 millions d'euros sur dix ans, la part liée aux financements des frais de structure pour les communes ne dépasserait pas 180 millions d'euros.

Il y aurait donc 2 milliards d'euros consacrés au versement du revenu universel.

	Sur 5 ans	Sur 10 ans
Montant total disponible annuel	400 M €	200 M €
Nombre de bénéficiaires possibles pour un revenu à 500 €/mois (net d'impôt)	66 666 bénéficiaires.	33 333 bénéficiaires
Nombre de bénéficiaires possibles pour un revenu à 1 000 €/mois (net d'impôt)	33 333 bénéficiaires	16 666 bénéficiaires.

Au regard de ce tableau, une taille limite de population serait indispensable dans la détermination des candidatures éligibles (par exemple « seules les communes de moins de 60 000 habitants sont autorisées à répondre »).

L'intérêt serait au final de retenir par exemple 4 communes d'expérimentation :

- l'une en zone urbaine
- l'une en zone périurbaine
- l'une en zone rurale isolée
- l'une en zone ultramarine.

Scénario B

L'expérimentation territoriale au sens de la Constitution

Ce serait globalement un scénario identique, sauf que c'est l'État et le Parlement qui déterminent "la catégorie de collectivités" éligible à répondre. Le Parlement pourrait très bien voter une catégorie de collectivités testant le revenu universel et comprenant les communes choisies par lui.

On peut s'inspirer de la loi d'expérimentation territoriale visant à faire disparaître le chômage de longue durée, votée en février 2016, qui permet l'expérimentation du dispositif

zéro chômeur imaginé par l'association ATD Quart-Monde. Ce dispositif est déjà une petite révolution puisque les aides sociales, au lieu d'être directement versées aux chômeurs de longue durée, sont utilisées pour leur financer un emploi en CDI et au Smic.

Remerciements

Martine Alcorta, Gérald Briant, Isabelle Brugeaud, Marine Calmet, Fanny Castel, à tous les Cocools, Simon Cottin-Marx, Laurent Hazgui, Adèle Jabot, Thomas Jaquemet, Eva Joly, Olivier Kalousdian, les Lovers, Baptiste Mylondo, Lord Nokz, Stéphane Pocrain, Jérôme Poirié, Pierrette Pot au lait, Kevin Puisieux, Abu Estéban de Roudourou, Guillemette Roumain, Charlotte Souлары, Léa Vasa, Mohammed B., Aurélien Ver-net, Aurélie Vicente, Marie-Pierre Vieu, Me Jean-Sébastien Boda et Me Jérémy Afane-Jacquart, Karima Delli, Ophélie Latil, Gaëlle Couraud, Vincent Laurent, Disco King, Alix Dre, Margaux Leduc, Leila Chaibi, Manuel Domergue, Lionel Pri-mault, Agnès Bayou pour l'ensemble de leur œuvre.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	15
1. De l'affaire Kerviel à l'affaire Société Générale	19
Chronique d'une ristourne de 2,2 milliards d'euros	21
La stratégie du bouc émissaire	23
Un dossier politique	23
Réquisitions du procureur : le coup de théâtre	27
23 septembre 2016 : un verdict à 2 milliards	29
Bataille juridique pour un rapport caché	30
2. L'affaire Société Générale est une affaire d'État	37
La régulation n'est pas venue	41
L'impunité des banques	44
Des élus lobbytisés par la pression à l'emploi	46
Face à la finance, les politiques choisissent de rendre les armes	48
"On va pénaliser l'entreprise"	50
L'accélérateur du problème : conflits d'intérêts et lobby bancaire	52
Macron, le pur produit de l'entre-soi	56
Concussion ?	59
Irresponsabilité et impunité des ministres	60
3. Plaidoyer pour une redistribution des pouvoirs : les actes de Roosevelt plutôt que le discours du Bourget	63
C'est possible : cela a déjà été fait	65
Désintoxiquer la démocratie : propositions pour responsabiliser les élites	67
Désintoxiquer la finance : propositions pour lutter contre l'impunité des banquiers	69
Un projet économique au service du bien commun	75
4. 2 milliards d'euros pour une expérimentation du revenu universel	79

Le revenu universel, utopie d'hier, réalité de demain	82
Un outil d'approfondissement de notre démocratie	85
Du revenu social d'activité au revenu social d'existence	87
La manne de la Société Générale au service de la société, en général	88
5. Conclusion reprendre le contrôle	91
Annexe 1	97
Annexe 2. Comment finance-t-on le revenu d'existence ?	101
Une dotation versée en partie en monnaie locale	102
Une monnaie complémentaire nationale	103
Annexe 3. Expérimenter le revenu universel : mode d'emploi	105

DERNIÈRES PARUTIONS

Ouvrage collectif
FRANCO LA MUERTE

Jacques Fath
PENSER L'APRÈS
Essai sur la guerre, la sécurité internationale, la puissance
et la paix dans le nouvel état du monde

José Fort
30 ANS D'HUMANITÉ
Ce que je n'ai pas eu le temps de vous dire

Maxime Vivas
LES COLLINES DE CARACAS

Diego Arrabal
JOUR DE COLÈRE

Claude Mazauric
AU BORD DU GOUFFRE

Jacques Mondoloni
FLEUR DE RAGE

Patrick Fort
APRÈS NOUS

Marina Mielczarek
BAL INUIT
D'après une histoire vraie

Maurice Ulrich
HEIDEGGER ET LE GOLEM DU NAZISME

Nadine Picaudou-Catusse
J'AI PRIS DES TRAINS DANS L'HIVER

Le catalogue est disponible sur

www.editions-arcane17.net

ISBN 978-2-918721-55-0
ISSN : 2263-5130

Achévé d'imprimé sur les presses
de ISI Print en septembre 2016

Dépôt légal : septembre 2016

Contact : info.arcane17@orange.fr